

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

Annexe au procès-verbal de la séance du 2 novembre 1965.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1966, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

**EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES**

ANNEXE N° 35

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Rapporteur spécial : M. Bernard CHOCHOY

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, André Dulin, André Fosset, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jacques Richard, François Schleiter, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1577 et annexes, 1588 (tomes I à III et annexe 31), 1594 (tome XVIII) et in-8° 423.

Sénat : 30 (1965-1966).

Mesdames, Messieurs,

La première partie de ce rapport concernant le Budget annexe des Postes et Télécommunications est relative aux observations formulées sur des points particuliers par la Commission, lors de la discussion des Budgets de 1965 et 1964, et sur les améliorations qu'elle avait estimé souhaitable d'apporter dans le fonctionnement de l'Administration des P. T. T.

Dans une deuxième partie seront examinées les propositions gouvernementales pour 1966.

La troisième partie est réservée aux observations de la Commission.

Enfin nos collègues trouveront dans les dernières pages de ce rapport des annexes concernant l'activité de certains secteurs des Postes et Télécommunications et des sociétés d'économie mixte qui ont un rapport étroit avec ce Département.

PREMIERE PARTIE

LA SUITE DONNEE PAR LE GOUVERNEMENT AUX OBSERVATIONS FORMULEES PAR LA COMMISSION DES FINANCES A L'OCCASION DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET POUR 1965

a) Création d'emplois nouveaux par tranches.

Comme les autres années la Commission, en 1965, avait regretté que 35 % des créations, soit près de 1.800 emplois, soient prévues pour les 1^{er} juillet et 1^{er} octobre 1965.

Elle avait souligné le caractère anormal de ces dispositions qui, si l'on tient compte de la période de formation nécessaire, ne permettent, à bien des agents, de n'effectuer un service normal que pendant une période relativement courte.

Ces remarques sont renouvelées en raison de l'aggravation de la situation en ce qui concerne l'année 1965 et de la persistance des mêmes errements pour l'année 1966.

1° *Aggravation en 1965.*

Ainsi qu'il a été dit plus haut un certain nombre d'emplois devaient être créés au 1^{er} juillet et au 1^{er} octobre 1965. Or, par une décision un peu antérieure au 1^{er} juillet, le Gouvernement a décidé de reporter ces créations au 31 décembre 1965.

Les emplois prévus en 6/12 et en 3/12 seront donc créés en 1/365, c'est-à-dire pratiquement en 1966, et l'Administration des P.T.T. sera ainsi privée de tout supplément de moyens au cours des troisième et quatrième trimestres de 1965.

L'augmentation d'effectifs en 1965 se trouve donc ramenée à 1,8 % et il n'y a pas de doute que ces restrictions vont entraîner une nouvelle altération de la bonne marche des services des Postes et Télécommunications.

La Commission estime qu'elle doit faire toute réserve à ce sujet et ne peut manquer d'attirer l'attention du Gouvernement sur la gravité d'une telle mesure survenant dans le courant de l'année d'exécution des décisions prises par le législateur par le vote de la loi de finances de 1965.

*2° Persistance des mêmes errements
en ce qui concerne le budget de 1966.*

Pour 1966 les créations d'emplois sont proposées à nouveau par tranches, soit 641 au 1^{er} janvier ; 3.359 au 1^{er} avril ; 1.000 au 1^{er} juillet et 1.500 au 31 décembre 1966.

Il est à remarquer que les errements anciens persistent et que le Gouvernement, libérant les emplois bloqués de 1965, ne propose qu'une petite tranche de créations au 1^{er} janvier 1966.

A remarquer aussi la poursuite en 1966 de la méthode qui consiste à créer des emplois au 31 décembre de l'année.

La Commission fait remarquer que les moyens nécessaires devraient être mis à la disposition du service en temps utile. Elle fait toute réserve à l'égard d'une telle politique.

b) Le logement des jeunes agents.

La Commission avait souhaité que l'Administration fasse un gros effort en faveur du logement des jeunes agents, notamment à Paris.

Elle a appris à ce sujet la mise en service de deux foyers-dortoirs à Clamart d'une capacité de 50 lits au total et l'ouverture récente dans le 11^e arrondissement d'un foyer de 84 lits.

Pour 1966 les efforts doivent être poursuivis à Pantin (25 lits) ; à Bordeaux (25 lits) ; à Lille (15 lits) et à Nantes ; enfin la première tranche — 50 à 60 lits — sera exécutée à Limoges où il est prévu que le nombre de places devrait atteindre 300 lits.

La Commission prend acte de ces réalisations et projets.

**c) La charge des collectivités locales
en matière de Postes et Télécommunications.**

Depuis plusieurs années votre Commission fait observer que les rapports entre l'Administration et les communes, en matière de locaux, sont compliqués et se traduisent par une charge onéreuse pour les collectivités.

En 1964 le budget a décidé l'augmentation de 7.500 à 10.000 F du maximum de la subvention accordée aux petites communes qui construisent ou aménagent un bureau de poste.

En 1965 le plafond de la participation au loyer des recettes-distribution a été relevé de 180 à 250 F par an.

La Commission a pris acte de ces améliorations et des efforts récents faits par l'Administration pour que le montant de cette participation, intéressant 4.000 communes, soit porté à 350 F par an.

De même elle estime que la fourniture gratuite, pendant 18 ans, des locaux et logement du receveur d'un bureau de plein exercice constitue une charge trop lourde qui s'étend sur une période beaucoup trop longue.

Il conviendrait donc comme première mesure que cette durée soit diminuée de moitié au moins, mesure qui intéresserait 1.500 communes environ. Mais la Commission estime que la participation aux frais de loyer est d'un montant annuel sans rapport avec l'importance de la prestation et de la charge supportée.

Il serait équitable que l'Administration supporte un loyer normal pour les locaux de ses services qu'ils soient bureaux de plein exercice ou recettes-distribution.

d) Transformation totale et rapide des emplois d'agent de bureau en emplois d'agent d'exploitation.

La Commission a remarqué qu'aucune proposition de transformation n'est incluse dans le présent projet, bien que 2.500 agents de bureau environ soient encore en fonctions dans les services des Postes et Télécommunications.

La Commission prend acte toutefois du fait que dorénavant, sous certaines conditions d'âge, le sixième des vacances d'emplois d'agent d'exploitation est réservé aux agents de bureau. Elle désirerait avoir des précisions à ce sujet et notamment savoir quel effectif annuel d'agents de bureau est susceptible de bénéficier de ces nouvelles dispositions et s'il ne serait pas équitable de ne plus opposer de limite d'âge aux intéressés.

d bis) Amélioration de la situation des agents d'exploitation.

Ces agents sont les plus nombreux de l'Administration des Postes et Télécommunications soit 65.000 environ. Certains d'entre eux n'ont pas été intégrés en qualité de contrôleur bien qu'ils aient été commis nouvelle formule en 1948. L'ensemble n'a que très peu de possibilité d'accès de grade.

La Commission pense qu'il serait souhaitable :

— que le pourcentage d'anciens commis nouvelle formule non intégrés ne soit pas supérieur à celui des services dépendant du Ministère des Finances, ceci en attendant l'intégration de tous les intéressés qui remplissaient les conditions en 1948 ;

— que les conditions d'accès au grade de contrôleur soient améliorées sensiblement par une augmentation du pourcentage des vacances réservées à ces agents.

**e) Création d'emplois de sous-directeurs
à l'Administration centrale.**

Malgré les créations des récentes années, la Commission constate que l'effectif des sous-directeurs de l'Administration centrale est loin d'atteindre les 10 % du nombre des administrateurs comme cela existe dans bien d'autres administrations.

La Commission qui avait émis le désir que les créations, à raison de deux par an, se poursuivent pendant plusieurs années estime qu'il conviendrait de reprendre ce rythme.

f) Situation des pensionnés des Postes et Télécommunications.

1° Depuis plusieurs années la Commission a attiré l'attention sur le sort de certains retraités qui n'ont pas bénéficié, dans l'application de la péréquation, des effets recherchés par le législateur de 1948.

La Commission insiste à nouveau pour que la péréquation des pensions concédées n'ait jamais pour effet de placer le retraité dans une situation inférieure à celle qu'il occupait en activité par rapport aux emplois qui lui étaient assimilés ; somme toute il conviendrait qu'une *véritable* péréquation soit appliquée.

La Commission demande à être à nouveau éclairée sur le sort du projet de décret du Ministre des Postes et Télécommunications

soumis le 29 avril 1963 au Ministre des Finances pour l'extension aux retraités des P. T. T. des assimilations décidées en 1962 pour certaines catégories de retraités relevant de ce département, elle ne s'estime pas satisfaite par les explications données récemment au Sénat à ce sujet et souhaite qu'il soit mis fin aux disparités existantes que rien ne justifie et dont l'équité commande la suppression ;

2° Par ailleurs la Commission désirerait être informée des conditions d'application aux P. T. T. des dispositions de la loi du 26 décembre 1964 portant réforme du Code des pensions. Elle attacherait du prix à connaître le nombre de pensions, concédées avant la promulgation de cette loi, qui ont été révisées en tenant compte de la suppression échelonnée de l'abattement du 1/6.

g) Revalorisation de l'indemnité pour travail de nuit.

Même à son taux actuel de 0,80 F par heure cette indemnité demeure encore loin du taux qui permettrait aux « nuiteux » de supporter avec facilité les sujétions des travaux auxquels ils sont astreints notamment les frais de nourriture supplémentaire indispensable pendant leur vacation de nuit.

Comme l'an dernier la Commission pense que l'indemnité devrait être triplée.

**h) Revalorisation de l'indemnité de gérance
et de responsabilité des receveurs et chefs de Centre.**

Depuis longtemps cette indemnité n'a pas été augmentée malgré la masse du numéraire qui se concentre chez les comptables des Postes et Télécommunications et l'accroissement de leur responsabilité.

Au surplus cette indemnité sert en grande partie à couvrir les pertes de caisse et les versements relatifs au cautionnement et à l'assurance des comptables.

La Commission estime à nouveau que cette indemnité devrait être relevée de 50 % et, comme avant 1948, incluse pour moitié dans le traitement servant de base pour le calcul de la retraite.

i) Indemnités pour déplacements et missions.

La Commission rappelle qu'un crédit de 20 millions de francs a été voté l'an dernier pour le relèvement des frais de déplacement et de mission.

Or, de renseignements reçus, il s'avère que les textes d'application de portée générale n'ont pas encore été publiés et que, depuis le 1^{er} janvier dernier, les intéressés sont toujours rémunérés sur la base des anciens taux.

La Commission désirerait connaître les raisons de ce retard et le délai envisagé par le Gouvernement pour que les intéressés obtiennent satisfaction.

j) Revalorisation de la prime de résultat d'exploitation.

Dans le projet de budget le montant de cette prime est proposé pour 475 F contre 440 F en 1965 et 400 F en 1964.

La Commission constate que la progression régulière depuis 1960 de 40 F par an se trouve pour 1966 minorée de 5 F.

Elle renouvelle au surplus ses observations de l'an dernier et des années précédentes au sujet de la diminution progressive du pourcentage d'augmentation qui, de 20 % en 1960, n'est plus que de 10 % en 1965 et n'atteint pas 8 % pour 1966 ainsi qu'en témoignent les indications du tableau ci-après :

ANNEES	MONTANT précédent.	MAJORATIONS	POURCENTAGE
1960	200	40	20
1961	240	40	16,6
1962	280	40	14,2
1963	320	40	12,5
1964	360	40	11
1965	400	40	10
1966	440	35	7,9

La Commission s'explique d'ailleurs difficilement que le montant pour 1966 soit réduit de 5 F alors qu'il peut être admis que le blocage des créations d'emplois pendant les deux derniers trimestres de 1965 conduit à un accroissement sensible de la productivité de l'entreprise.

La Commission désirerait recevoir à ce sujet toutes explications utiles et souhaite vivement que le montant de la prime soit porté, ainsi que le demandait l'Administration des P.T.T. dans ses premières propositions, au taux de 500 F.

k) Introduction de la Caisse nationale d'épargne en Guyane.

La Commission a été informée du contenu des vœux exprimés par le Conseil général et la majorité des conseils municipaux du département de la Guyane au sujet de l'introduction de la Caisse nationale d'épargne en Guyane. Elle souhaite vivement que tout soit mis en œuvre pour que l'implantation correspondante ait lieu dans les meilleurs délais.

l) Introduction du service des chèques postaux aux Antilles.

La Commission a pris connaissance avec intérêt des doléances de divers groupements locaux ainsi que de l'insistance de la Chambre de commerce de Fort-de-France sur ce sujet.

Il semble étonnant en effet que le service des chèques postaux ait pu être introduit en Polynésie française et que les Antilles, avec d'ailleurs la Guyane, ne soient pas encore pourvues de ce moyen moderne de développement économique.

La Commission insiste pour que le Ministère des Postes et Télécommunications envisage dans les meilleurs délais la création d'un centre de chèques postaux aux Antilles.

m) Situation de la France en matière d'équipement téléphonique.

Comme l'an dernier la Commission s'inquiète à nouveau de la situation de notre pays en matière d'équipement téléphonique.

En effet au 30 juin 1965 il restait près de 340.000 demandes d'installation en instance contre 282.000 l'année dernière. La situation ne s'est donc pas sensiblement améliorée malgré l'effort accompli en 1964 qui, selon les déclarations gouvernementales, a vu 252.000 abonnés nouveaux raccordés.

Elle exprime à nouveau le désir que les crédits d'investissements, au cours de l'exécution du V^e Plan, soient susceptibles de donner à la France la place qu'elle doit avoir comparativement aux nations d'un niveau de vie équivalent.

Elle ne peut manquer d'exprimer ses craintes de ne pas voir à l'expiration du V^e Plan, la situation redevenue normale dans le domaine de l'équipement téléphonique du pays.

En effet l'accroissement global des autorisations de programme soit 7 % comme on le verra dans la partie du rapport réservée à l'examen du Budget de 1966, s'élevant cependant à 10 % environ en ce qui concerne les Télécommunications, est un des plus faibles, sinon le plus faible depuis de nombreuses années.

Dans ces conditions la Commission désirerait avoir des éclaircissements sur les vues du Gouvernement en ce qui concerne l'importance des réalisations d'ici à la fin du V^e Plan et notamment si la priorité à l'équipement téléphonique qui a été au centre de plusieurs de ses déclarations depuis la fin de la dernière session parlementaire est susceptible de laisser prévoir une situation normalisée en 1970.

DEUXIEME PARTIE

LE PROJET DE BUDGET POUR 1966

Ainsi que le savent nos collègues le budget des Postes et Télécommunications est, depuis 1923, présenté en dehors du Budget général et constitue un budget annexe.

Cette présentation permet au législateur, depuis 42 ans, d'être renseigné avec clarté sur les besoins de ce département, sur la gestion des services et sur les résultats obtenus.

Au surplus, en lui conférant la possibilité d'emprunter, le législateur de 1923 a voulu donner à l'Administration des Postes et Télécommunications le moyen de constituer l'équipement et l'outillage nécessaires au développement de ce grand service.

Peut-on prétendre qu'après une période, qui atteindra bientôt le demi-siècle, les buts poursuivis ont été atteints.

Il peut être répondu par l'affirmative en ce qui concerne la vue plus claire de la marche de l'entreprise P. T. T.

On est moins affirmatif en ce qui concerne l'adaptation de l'Administration, quelle que soit l'année considérée, aux besoins de son époque.

Cela tient à la rapidité de l'évolution technique manifeste au lendemain de la première guerre mondiale mais encore plus après la seconde et en particulier au cours de la dernière décennie.

Il est avéré en effet que l'un des soucis du législateur de 1923 était de permettre une plus grande facilité dans l'adaptation constante eu égard à la marche du progrès : en un mot l'individualisation recherchée à cette époque devait permettre de s'acheminer vers une plus grande liberté d'action du service facilitant les adaptations nécessaires.

Or, nos collègues le savent, chaque année permet de remarquer que, bien qu'étant un budget annexe, le budget des Postes et Télécommunications n'a pas échappé comme il eut été souhaitable, tout au moins partiellement, à la tutelle du Département des Finances.

On peut se demander si, à l'époque où chaque entreprise se doit de réaliser une adaptation annuelle amenant bien souvent d'importants changements, il ne conviendrait pas que soit relâchée une emprise dont beaucoup pensent qu'elle empêche l'Administration des Postes et Télécommunications d'être à l'échelle de son temps et en tout état de cause peut être considérée, notamment en matière de téléphone, comme une des raisons du retard de la France, comparativement à des pays qui ont un niveau de vie semblable.

*
* . *

La première section comprend les recettes et les dépenses de l'exploitation proprement dite.

La deuxième comporte les recettes et les dépenses en capital.

Le budget annexe des Postes et Télécommunications est donc un compte d'exploitation et un tableau annuel donnant l'évolution patrimoniale de l'entreprise.

Ci-après les comparaisons habituelles entre 1965 et 1966 :

	1965	1966	VARIATIONS
	(En francs.)		
Première section :			
Recettes	8.190.000.000	8.804.000.000	+ 7,5 %
Dépenses	7.127.000.000	7.698.000.000	+ 8 %
Solde	+ 1.063.000.000	+ 1.106.000.000	
Deuxième section :			
Recettes	429.000.000	528.000.000	+ 23 %
Dépenses	1.492.000.000	1.634.000.000	+ 9,5 %
Solde	- 1.063.000.000	- 1.106.000.000	

Nos collègues qui se souviendraient du tableau correspondant de l'an dernier pourraient s'étonner en constatant que les pourcentages de variation entre 1966 et 1965 sont très inférieurs à ceux résultant de la comparaison entre 1965 et 1964.

C'est qu'en 1965, pour la première fois, le budget annexe des Postes et Télécommunications comprenait les recettes et dépenses de l'ancien budget de la Caisse nationale d'épargne et, de ce fait, était constitué d'éléments différents de ceux du budget de 1964.

En 1966, au contraire, le budget est composé des mêmes parties constitutives que celui de 1965.

Au lieu et place de 23,2 % d'accroissement de recettes et 21,7 % d'augmentation des dépenses d'exploitation, les pourcentages cette année sont beaucoup plus réduits :

- + 7,5 % pour les recettes ;
- + 8 % pour les dépenses.

A cette place le rapport de l'année dernière indiquait que le projet de budget comprenait des prévisions de recettes évaluées en tenant compte de l'augmentation de la taxe de la lettre ordinaire de 0,25 F à 0,30 F et la Commission avait fait toute réserve pour le cas où le Gouvernement, comme cela avait été en 1964, ne prendrait aucune mesure ou des mesures trop tardives de majoration de taxe en 1965.

La Commission prend acte que l'augmentation prévue est entrée en vigueur à la suite des décrets datés du 12 janvier mais dont l'application n'a porté qu'à partir :

- du 16 janvier pour les Télécommunications ;
- du 18 janvier pour la Poste,

mais pense qu'il eût été préférable que ces majorations prennent effet comme il est habituel au 1^{er} janvier de l'année.

PREMIÈRE SECTION

Le budget de fonctionnement.

L'examen du tableau qui précède fait ressortir que le taux d'accroissement des recettes s'élève à 7,5 % environ et celui des dépenses à 8 %. Il faut remarquer que le taux des dépenses légèrement supérieur à celui des recettes serait encore plus élevé si les créations d'emplois prévues pour le 31 décembre 1966 avaient lieu comme il est courant aux dates habituelles, c'est-à-dire dès le premier jour de chaque trimestre.

I. — LES RECETTES

Les recettes de la première section du budget comprennent les produits de la Poste, des Télécommunications et des Services financiers.

Elles se subdivisent en trois parties :

— les recettes d'exploitation proprement dites comprenant les recettes des trois grands services provenant de l'encaissement des droits et taxes ;

— les remboursements et produits accessoires comprenant notamment le remboursement des frais de transport de correspondance en franchise et de services rendus à d'autres administrations ;

— les autres recettes qui comprennent les subventions, vente de déchets, produits accessoires et les produits financiers, c'est-à-dire les intérêts des sommes en dépôt.

Sur 8.804 millions de recettes il faut remarquer que 7.268 millions proviennent de l'encaissement des droits et taxes et des remboursements et accessoires, soit près de 82,5 % de l'ensemble des recettes de la 1^{re} section.

Les recettes postales.

Elles comprennent tout d'abord les recettes d'exploitation proprement dites qui s'élèvent à 2.413 millions de francs environ et qui tiennent compte évidemment de l'application en année pleine de l'augmentation de 0,25 F à 0,30 F de la taxe de la lettre ordinaire.

Cette augmentation, nos collègues s'en souviennent, décidée par décret du 12 janvier 1965, a effectivement été mise en application à partir du 18 janvier 1965.

Au surplus les évaluations tiennent compte de l'augmentation présumée du trafic en 1966 de 6,25 %.

A ces recettes il faut ajouter les remboursements à forfait pour le transport des correspondances en franchise d'autres Ministères :

- Finances : 2,5 % de trafic en plus ;
- Avis et avertissements des Administrations financières :
+ 11,4 % ;

- Correspondances militaires ;
- Plis de l'O. R. T. F. : + 45 % par rapport à 1963 ;
- Sécurité sociale : 430 millions de plis en 1966 ;
- Agriculture : 38 millions de plis en 1966.

L'ensemble de ces remboursements atteint 306 millions de francs, ce qui porte le total des recettes de la poste à 2.719 millions de francs.

Recettes des Télécommunications.

Ces recettes comprennent tout d'abord le produit des taxes qui atteint 3.998 millions de francs pour un trafic évalué en hausse de 7,3 % environ. L'évolution détaillée de ce trafic est indiquée ci-après :

— Raccordements	+	7 %
— Abonnements :		
Téléphone	+	7,2 %
Télex	+	30 %
— Communications téléphoniques.....	+	7 %
— Communications Télex.....	+	30 %

Comme pour la Poste ces évaluations tiennent compte de l'application en année pleine du décret de majoration des taxes qui pour les Télécommunications a pris effet du 16 janvier 1965.

A ces recettes d'exploitation proprement dites, il faut ajouter celles qui résultent de remboursements de prestations de Télécommunications, savoir :

— recettes provenant du Budget de l'Etat pour participation aux frais de fonctionnement du C.N.E.T.....	27	millions.
— recettes provenant de l'O.R.T.F. (même motif)	0,94	—
— remboursement de travaux, fournitures et prestations diverses des Télécommunications.	44	—
Au total.....	72	millions.

L'ensemble des recettes des Télécommunications atteint donc 4.070 millions de francs.

Recettes des Services financiers.

Le trafic est considéré comme devant progresser de 3,2 % en 1966. Sur cette base le total des recettes des Services financiers pour 1966 doit atteindre 345 millions de francs.

L'évolution est prévue ainsi qu'il suit :

Chèques postaux, mandats :

— versements	+ 2,1 %
— paiements	+ 4,8 %
Autres mandats.....	— 1,3 %
Titres de la Sécurité sociale.....	+ 9,5 %

Le produit des taxes du service des chèques postaux par rapport à 1965 est en augmentation de 11 %. A signaler que 20 % environ de cet accroissement provient de la taxe de tenue de compte et qu'en 1966 le produit de cette taxe ne représente qu'environ 36 % du produit global des taxes du service.

A remarquer d'autre part une augmentation de 15 % du produit de la taxe sur les retraits à vue qui représente 35 % des taxes du service.

A ces recettes il faut ajouter celles des remboursements des services rendus à d'autres administrations, savoir :

Finances	130,5	millions.
Armées	0,025	—
Caisse des dépôts.....	4	—
Caisse d'épargne de Fort-de-France.....	0,212	—

Au total 135 millions de francs environ, soit pour l'ensemble des recettes des Services financiers 480 millions de francs en augmentation de 16 millions de francs sur 1965.

*
* *

REMARQUE IMPORTANTE
CONCERNANT LES POSSIBILITÉS D'ÉQUILIBRE DES SERVICES FINANCIERS

Les mesures proposées en 1965 en ce qui concerne l'incorporation dans le budget des Postes et Télécommunications de celui de la Caisse nationale d'épargne ont amené, de M. le Secrétaire d'Etat

chargé des relations avec le Parlement, parlant au Sénat au nom du Gouvernement (Débats parlementaires, Sénat du 17 novembre 1964, page 1575), les déclarations suivantes :

« Il en résulte que le déficit d'exploitation du service des chèques postaux sera désormais presque compensé par les bénéfices de la Caisse nationale d'épargne qui jusqu'à présent étaient versés au budget général. »

Ces déclarations étaient d'ailleurs complétées par les remarques suivantes au sujet du taux d'intérêt de 1,5 % servi par l'Etat sur les avoirs libres des particuliers en dépôt sur les comptes courants postaux :

« L'équilibre doit être apprécié globalement, certains secteurs d'activité se révélant bénéficiaires et d'autres déficitaires. A cet égard le déficit global des Services financiers a été sensiblement atténué par les mesures proposées par le Gouvernement et que nous évoquions précédemment, à savoir le rattachement de la Caisse nationale d'épargne au budget annexe des P.T.T. »

A ce sujet il est nécessaire de faire remarquer qu'avant la fusion des deux budgets l'excédent d'exploitation de la Caisse nationale d'épargne était versé au budget général, lequel comporte annuellement, nos collègues le savent bien, des crédits destinés à subventionner les P.T.T. au titre notamment des charges communes.

Or à la suite de la fusion des deux budgets annexes (P.T.T. et C.N.E.) ces subventions ont été réduites du fait que l'excédent d'exploitation de la C.N.E. profite désormais aux P.T.T..

Sur le plan de la simplification, il faut enregistrer le progrès mais, sur le plan de l'augmentation des moyens, le résultat est, il faut en convenir, un peu maigre.

Notons toutefois que, dès 1965 et comme le conseille M. le Secrétaire d'Etat, l'appréciation globale des dépenses des Services financiers permet de constater qu'elles dépassent les recettes de 200 millions de francs et pour 1966 ce dépassement est prévu comme devant atteindre 113 millions de francs.

Pourtant l'excédent de la Caisse nationale d'épargne, évalué en 1965 à 358 millions de francs et à 392 millions de francs en 1966, est utilisé directement par les P.T.T.

C'est dire que les deux autres branches des Services financiers : les mandats, recouvrement, envois contre remboursement et services divers, d'une part, les chèques postaux, d'autre part, présentent un découvert important.

*Déficit des mandats, recouvrements
et envois contre remboursement.*

Le déficit de 161 millions de francs en 1965 est encore évalué à 103 millions de francs en 1966. Ces services seraient exécutés dans les mêmes conditions que l'excédent de la Caisse nationale d'épargne profite ou ne profite pas aux P.T.T.

Il est reconnu en effet que, pour les mandats, les taxes perçues ne peuvent pratiquement plus être majorées et que l'effort de mécanisation en ce domaine est très poussé. D'autre part, les mandats sont en grosse majorité de faible montant et répondent en général à des besoins familiaux et sociaux. C'est dire que dans ce domaine les recettes sont faibles, étant proportionnelles au montant des mandats émis.

Il ne peut être envisagé au surplus de majorer les taxes des valeurs à recouvrer et des envois contre remboursement en raison de la concurrence et de la stabilité des prix.

Déficit d'exploitation des chèques postaux.

Ce problème est bien connu de la Commission et de cette Assemblée et il faut signaler :

— que le déficit en cause devrait atteindre 397 millions de francs en 1965 ;

— qu'il est évalué à 402 millions de francs pour 1966.

Ainsi l'excédent d'exploitation de la Caisse nationale d'épargne supposé comme devant servir uniquement à la couverture du découvert des chèques postaux, ce qui constitue une appréciation non globale des charges des Services financiers, serait insuffisant, 50 millions de francs manquant en 1965 et 21 millions de francs en 1966 (une partie de l'excédent de la C. N. E. étant affectée à la dotation de cette dernière) pour combler ce déficit.

Une telle affectation laisserait d'ailleurs subsister le déficit des mandats.

Considérant qu'il n'est pas possible d'attendre d'une augmentation des taxes un supplément de moyens il ne reste que deux possibilités dans la recherche de l'équilibre des Services financiers :

— augmenter l'excédent d'exploitation de la Caisse nationale d'épargne ;

— diminuer le déficit du service des chèques postaux.

*Augmentation de l'excédent d'exploitation
de la Caisse nationale d'épargne.*

Une possibilité pourrait s'offrir s'il était mis fin à la disparité des taux d'intérêt servis respectivement par la Caisse nationale d'épargne et les Caisses d'épargne ordinaires pour les dépôts jusqu'à 10.000 F, c'est-à-dire les plus nombreux. En effet, l'égalisation des taux entre les déposants de ces deux secteurs de l'épargne ferait disparaître la cause principale de désaffection du public vis-à-vis de la Caisse nationale d'épargne. La dégradation progressive de la situation de cette dernière par rapport aux caisses ordinaires prendrait fin grâce à une masse accrue de déposants et l'augmentation plus rapide des excédents de dépôt aurait pour corollaire un accroissement sensible des excédents d'exploitation. En outre, le relèvement du maximum des dépôts d'épargne aurait également un effet très favorable sur les ressources dont les Services financiers pourront disposer à l'avenir.

Ce moyen pour accroître les possibilités d'équilibre de la branche des Services financiers, bien qu'important, demeure aléatoire car il pose un problème dont la solution dépend uniquement des épargnants.

Diminution du déficit du service des chèques postaux.

C'est une question bien connue de tous nos collègues et la Commission n'ignore pas que l'appréciation de l'équilibre doit se faire globalement et que certains secteurs de l'activité peuvent se révéler déficitaires et d'autres bénéficiaires, comme l'a fait remarquer M. le Secrétaire d'Etat en 1965.

C'est là une caractéristique du fonctionnement des services publics qui n'a jamais été perdue de vue par le Sénat.

Mais il faut souligner toutefois, qu'en tant que service industriel et commercial, les P.T.T., comme tout exploitant, comme tout chef d'entreprise, ont le devoir de se soucier de porter remède aux secteurs déficitaires par les moyens les plus appropriés. Or pour les chèques postaux il ne peut être question d'une aggravation des taxes.

Mais ce service a mis à la disposition du Trésor 16,4 milliards de francs en 1963 et 18,4 milliards de francs en 1964.

Il est prévu que ces sommes s'élèveront à près de 20 milliards de francs en 1965 et à 22,2 milliards de francs en 1966.

Nos collègues savent que les P.T.T. reçoivent sur ces fonds un intérêt au taux dérisoire de 1,5 %. Ils savent aussi que les fonds des chèques postaux à l'étranger reçoivent un intérêt de 3 %.

Il est donc prouvé que malgré l'apport du boni de la Caisse nationale d'épargne le déficit structurel des Services financiers restant de 200 millions de francs en 1965 et 113 millions de francs en 1966 provient en majeure partie du déficit des chèques postaux.

Il n'est pas étonnant de ce fait que l'Administration des P.T.T., c'est-à-dire l'exploitant, le chef d'entreprise, se tourne vers l'utilisateur des fonds, c'est-à-dire le Trésor, seul bénéficiaire de la grande collecte effectuée par le Département des Postes et Télécommunications.

Il y a donc nécessité impérieuse de majorer la plus importante des recettes de ce service, c'est-à-dire le montant de la rémunération par le Trésor des fonds libres des chèques postaux.

Le taux de l'intérêt devrait de ce fait être porté à 3 %, ce qui conduirait à aligner la France sur la plupart des pays voisins.

Cette mesure, qui au demeurant ne serait que la concrétisation d'un vœu exprimé très récemment par la Cour des comptes, aurait pour avantage de constituer pour les P.T.T. une recette budgétaire sûre et mettrait fin au déficit d'un service dont tous les usagers se plaisent à reconnaître l'utilité et le bon fonctionnement. Aussi pour concrétiser son point de vue, votre Commission des Finances vous propose d'adopter un amendement aux termes duquel le déficit du service des chèques postaux sera couvert par une subvention du budget général.

*
* *

Les produits financiers.

Ils représentent 1.462 millions de recettes et proviennent essentiellement :

— de l'intérêt des sommes mises à la disposition du Trésor constitué par l'avoir moyen des titulaires de comptes courants de chèques postaux.

L'avoir moyen devant servir de base au calcul de l'intérêt pour 1966 est évalué à 22.273 millions de francs. Au taux de 1,5 % la recette atteint 334 millions.

— du produit du placement des fonds en dépôts à la Caisse nationale d'épargne.

L'avoir de ces déposants devrait atteindre 22.233 millions.

Le produit du placement de fonds doit atteindre 1.125 millions en 1966 dont 3,6 millions pour l'épargne crédit.

— de recettes diverses.

Elles s'élèvent à près de 3 millions et concernent les produits de la dotation de la Caisse nationale d'épargne et des droits perçus pour avance sur pension.

— Enfin les « Autres recettes ».

S'élèvent à 75 millions environ (elles sont énumérées dans le Bleu).

*
* *

II. — LES DEPENSES

Le projet de budget comporte un accroissement de dépenses de 614 millions dont 351 en mesures nouvelles et 263 en mesures acquises (après incorporation au montant des dépenses de l'excédent d'exploitation de 1.106 millions).

Mesures acquises.

Les dépenses de « Dette publique » augmentent de 82 millions et celles de « Personnel » s'accroissent de 91 millions. De même la rubrique « Charges sociales » est en augmentation de 74 millions, celle relative au « Matériel et fonctionnement des services » de 16 millions. Les « Dépenses diverses » s'accroissent de 100.000 F.

Mesures nouvelles.

Le crédit de 351 millions se répartit ainsi qu'il suit :

— Personnel	164 millions.
— Charges sociales	11 millions.
— Matériel et fonctionnement	133 millions.
— Dépenses diverses	44 millions.

A signaler cette année l'importance des crédits en « Services votés », 8.452 millions, alors que les mesures nouvelles s'élèvent à 351 millions.

A signaler également que l'ensemble des crédits en « mesures acquises », « services votés » et « mesures nouvelles » relatifs aux dépenses diverses comporte comme l'an dernier l'excédent des recettes sur les dépenses, soit 1.106 millions.

C'est une somme équivalente qui est portée en recette à la deuxième section du budget.

A. — DETTE PUBLIQUE

La dépense qui ne comporte pas de crédits au titre des mesures nouvelles s'élèvera au total à 812 millions dont 169 millions de frais financiers et 644 millions comme montant de l'intérêt à servir aux déposants de la Caisse nationale d'épargne.

Cet intérêt en 1966 dépassera celui de 1965 de plus de 65 millions. En 1966 ce montant représentera près de 80 % des dépenses de « Dette publique ».

B. — DÉPENSES DE PERSONNEL

Le montant des dépenses s'élève à 164 millions en « Mesures nouvelles » à savoir :

Créations et transformations d'emplois.

Elles intéressent les grands secteurs de l'administration des Postes et Télécommunications :

- | | |
|-------------------------------|---------------------------------|
| — l'Administration centrale ; | — les Services financiers ; |
| — la Poste ; | — les Bâtiments et transports ; |
| — les Télécommunications ; | — Divers Services. |

Nos collègues trouveront dans le Bleu les détails à ce sujet.

Il faut toutefois signaler que le présent projet prévoit 6.500 créations nettes d'emplois. Ces créations, contrairement au vœu déjà souvent exprimé par nos collègues et la Commission, sont ainsi réparties :

- | | |
|----------------------------------|------------------------------------|
| 641 au 1 ^{er} janvier ; | 1.000 au 1 ^{er} juillet ; |
| 3.359 au 1 ^{er} avril ; | 1.500 au 31 décembre. |

C'est dire que l'effectif sera renforcé de 5.000 emplois en 1966.

Si l'on compare cet accroissement aux 290.000 unités à temps complet qui existeront au 31 décembre 1965, le surplus de moyens

mis à la disposition du Département en 1966 sera de 1,7 %, alors que le trafic est évalué en hausse de 6,25 % à la Poste, de 7 % aux Télécommunications et de 3,2 % aux Services financiers.

Comme chaque année la Commission fait sur ce point de très sérieuses réserves car la qualité du service et les conditions de travail imposées aux agents s'aggraveront sensiblement, dispositions qui, dans l'ensemble, sont toujours préjudiciables aux usagers et au pays en général.

A signaler que le projet ne comporte qu'un nombre très réduit de transformations d'emploi :

- 23 chefs de centre hors série en 23 directeurs d'établissement ;
- 68 dessinateurs projeteurs en 68 dessinateurs projeteurs chefs de section ;
- 125 inspecteurs en 125 contrôleurs divisionnaires.

La Commission a regretté de ne pas trouver dans le projet de mesures concernant :

- la transformation d'inspecteurs principaux en directeurs départementaux adjoints ;
- la fusion attendue des préposés et préposés spécialisés ainsi que celle des agents techniques et agents techniques spécialisés ;
- la réforme des ouvriers d'état, etc.

Mesures indemnitaires et revalorisation des salaires.

Le crédit de majoration des traitements est de 93 millions ce qui doit correspondre à une majoration de 1,75 % environ.

Sont de même majorées les indemnités :

- de ski, + 40 % environ ;
- de recherches, + 25 % ;
- de travaux insalubres ;
- de travail matinal, + 45 % ;
- de commandement ;
- de production, + 10 %.

Enfin la prime de résultat d'exploitation est augmentée de 7,9 % et son montant porté à 475 F.

Dans la première partie de ce rapport la Commission a fait les remarques qui s'imposent en ce qui concerne la diminution constante du pourcentage d'augmentation annuelle qui, de 20 % en 1960, n'atteint pas 8 % en 1966.

Elle fait remarquer notamment à ce sujet que lors de la discussion du Budget de 1965, M. le Ministre des Postes et Télécommunications, au cours de la séance du 21 octobre 1964 (voir Débats parlementaires, A. N., page 3541), rejetant l'idée d'indexation du montant de la prime s'exprimait ainsi :

« Je persiste à croire et à déclarer — bien que cette année on n'ait pas critiqué la non-indexation — que je préfère une augmentation régulière de 40 francs par an à une indexation analogue à celle qui a été accordée au personnel du S. E. I. T. A. et qui a déçu les bénéficiaires. »

Il était possible au travers de ces déclarations, de penser que *l'augmentation régulière de 40 francs par an* était chose entendue. Le personnel des Postes et Télécommunications, comme celui du S. E. I. T. A. est déçu, et la Commission surprise d'autant plus que les déclarations de M. le Ministre des Postes et Télécommunications rappelées plus haut avaient été confirmées par celles de M. le Secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement qui devant le Sénat le 17 novembre 1964 (Débats parlementaires, Sénat, pages 1575 et 1576) s'exprimait ainsi :

« ... Je rappellerai ma déclaration de l'an dernier à ce sujet. M. le Ministre des P. T. T. est convaincu qu'une augmentation annuelle substantielle de 10 %, comme cette année, est préférable à l'application d'une formule d'indexation qui inspirée par exemple de celle du S. E. I. T. A. risquerait d'être moins avantageuse en fin de compte pour le personnel. »

La Commission est bien obligée de constater que la formule de 1966 n'est pas non plus très avantageuse.

C. — LES CHARGES SOCIALES

Ces dépenses sont en hausse de 85 millions par rapport aux dépenses de 1965 soit 74 millions au titre des « mesures acquises » et 11 millions au titre des « mesures nouvelles ».

Comme en 1965 ces charges comprennent deux sortes de dépenses distinctes des œuvres sociales, ce sont :

- les charges connexes sur frais de personnel dont le montant en mesures nouvelles sera de 1 million ;
- les charges de prestations sociales et de pensions civiles représentant 6 millions.

Le reste de la dotation soit près de 4 millions est représenté par les crédits d'œuvres sociales dont l'accroissement est de 15 % environ par rapport à 1965.

Les dépenses pour œuvres sociales ainsi que nos collègues le savent sont relatives :

- à la participation au prix des repas servis dans les cantines, aux dépenses des colonies de vacances et des fondations à caractère social ;

- aux subventions aux sociétés de personnel et de secours mutuels ;

- aux secours ;

- aux loyers des fondations à caractère social ;

- à l'entretien, à l'aménagement des locaux et à l'achat du matériel et du mobilier pour les fondations à caractère social.

Ces dépenses résultent de l'obligation courante, à notre époque, pour toute entreprise, de participer matériellement aux charges de la vie journalière de ses ouvriers ou agents et de leur famille, à leurs loisirs, à l'activité de leurs groupements, à la protection de leur santé.

A noter en matière d'œuvres sociales que le crédit de 4 millions est complété par l'inscription dans la deuxième section du présent budget de 29 millions au titre des autorisations de programme et 25 millions de crédits de paiement pour la construction de logements pour le personnel et la construction, l'acquisition et l'aménagement de locaux destinés à des réalisations présentant un caractère social (voir à ce sujet la rubrique « Autres bâtiments » dans la partie de ce rapport réservée au budget d'équipement).

D. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT

La dépense totale est de 1.424 millions contre 1.275 en 1965 soit en plus 149 millions provenant de 16 millions de « mesures acquises » et 133 millions comme « mesures nouvelles ».

A signaler en ce qui concerne les mesures nouvelles :

- 68 millions de crédits d'achats ;
- 5 millions au titre de remboursement de frais ;
- 26 millions de dépenses d'entretien, travaux et fournitures ;
- 9 millions de loyers et charges locatives ;
- 1 million de dépenses d'études, recherches et documentation technique ;
- 22 millions au titre des transports et déplacements ;
- 2,5 millions en matière d'impôts et taxes et 150.000 F de frais de propagande et de publicité.

E. — DÉPENSES DIVERSES

L'examen des dépenses diverses est intéressant en ce qui concerne leur total. L'ensemble s'élève en effet à 1.119 millions contre 1.076 en 1965. On peut s'étonner d'un volume aussi important de charges en ce qui concerne des dépenses qualifiées de « diverses » c'est-à-dire qui, *a priori*, peuvent apparaître d'un intérêt secondaire.

Mais nos collègues savent déjà que sous cette rubrique figure l'excédent des recettes sur les dépenses de la 1^{re} section du budget porté en dépenses à la 1^{re} section. On le retrouve en recettes à la 2^e section où il constitue l'autofinancement de l'entreprise et la part la plus importante des crédits destinés à faire face aux dépenses d'investissement.

Pour 1966 l'excédent s'élève à 1.106 millions soit à près de 99 % des dépenses diverses. Sur ce montant un peu plus de 10 millions sont affectés à la dotation de la Caisse nationale d'épargne.

Le reste des dépenses diverses est représenté par :

- 112.000 F de frais de contentieux et de poursuites ;
- 2 millions pour faire face aux frais de conférences, réunions et organismes internationaux ;
- 2,5 millions pour diverses subventions ;
- 6 millions de versements obligatoires effectués au titre de réparations ;
- 2 millions représentant des frais divers de la gestion (dont 555.000 F en mesures nouvelles).

RÉCAPITULATION

Nos collègues seront certainement intéressés par les comparaisons rendues possibles par le tableau suivant, entre les grandes catégories de dépenses prévues pour 1966 :

NATURE des dépenses.	CREDITS votés pour 1965.	CREDITS PREVUS POUR 1966				DIFFERENCE entre 1965 et 1966.
		Mesures acquises.	Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
		En francs.				
Dette publique	730.428.384	+ 82.018.890	812.447.274	»	812.447.274	+ 82.018.890
Personnel	3.893.053.028	+ 90.778.795	3.983.831.823	+163.817.556	4.147.649.379	+254.596.351
Charges sociales.....	1.215.400.462	+ 74.402.367	1.289.802.829	+ 10.985.582	1.300.788.411	+ 85.387.949
Matériel et fonctionne- ment des services.....	1.275.392.940	+ 15.716.771	1.291.109.711	+132.772.005	1.423.881.716	+148.488.776
Dépenses diverses.....	1.075.448.973	+ 100.000	1.075.548.973	+ 43.769.403	1.119.318.376	+ 43.869.403
Totaux (dépenses de fonctionnement)..	8.189.723.787	+263.016.823	8.452.740.610	+351.344.546	8.804.085.156	+614.361.369

L'examen de ce tableau permet de constater :

1° Que le montant des dépenses soit 8.804 millions est équivalent au montant des recettes ce qui reflète l'équilibre du budget ;

2° Que pour avoir une vue exacte des dépenses d'exploitation réelles il faut déduire le montant de l'excédent des recettes sur les dépenses compris dans les « dépenses diverses » :

On retrouve alors : $8.804 - 1.106 = 7.698$ millions apparaissant sur le tableau établi au début de ce rapport ;

3° Que pour avoir une idée plus exacte encore des dépenses d'exploitation il faudrait déduire le montant des intérêts payés aux déposants de la Caisse nationale d'épargne soit pour 1966, 644 millions compris dans les dépenses de « dette publique ». Cette déduction permet d'établir les dépenses d'exploitation à 7.054 millions ;

4° Que les dépenses de « Personnel » et « Charges sociales », œuvres sociales déduites, s'élèvent à 5.415 millions ;

5° Que les frais de personnel 5.415 millions représentent ainsi par rapport aux 7.054 millions de dépenses d'exploitation environ 77 % de ces dernières.

On voit ainsi que malgré les efforts méritoires accomplis en matière d'automatisation et de mécanisation des services le pourcentage des frais de personnel par rapport aux dépenses d'exploitation est encore considérable et qu'il est hautement souhaitable que l'effort de modernisation entrepris il y a quelques années soit poursuivi et même accéléré.

L'insuffisance de cet effort n'est sans doute pas sans rapport, il faut le regretter, avec la stagnation actuelle confirmée par le présent projet de budget, résultant du plan de stabilisation en vigueur dans notre pays.

DEUXIÈME SECTION

Le budget d'équipement.

Cette partie du budget annexe comporte les recettes et les dépenses en capital. Il est intéressant d'examiner tout d'abord les dépenses.

I. — LES DEPENSES EN CAPITAL

Il faut distinguer essentiellement les autorisations de programme et les crédits de paiements.

A. — LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Les plafonds suivants ont été fixés :

— Télécommunications	1.227 millions.
— Centre national d'études des Télécommunications	24 —
— Autres services.....	393 —

Soit au total..... 1.644 millions.

Ces plafonds englobent la part programmée des crédits de fonctionnement fixés à 199 millions et qui concerne les achats de matériel du service des Télécommunications effectués avec des crédits de première section mais ne comprennent pas le montant des opérations affectant la dotation de la Caisse nationale d'épargne soit 7 millions.

Le montant réel des autorisations de programme proposé au titre de la deuxième section est donc de : $1.644 + 7 - 199 = 1.452$ millions.

Il faut remarquer que depuis 1962 l'évolution du montant annuel des autorisations de programme s'établit ainsi qu'il suit :

- 1962 : 853 millions ;
- 1963 : 1.049 millions soit + 23 % ;
- 1964 : 1.207 millions soit + 15 % ;
- 1965 : 1.358 millions soit + 12,5 % ;
- 1966 : 1.452 millions soit + 7 %.

Ainsi la progression dans l'effort d'équipement diminue tous les ans.

Ci-après la ventilation par grands services :

— Télécommunications proprement dites.....	1.010,5 millions.
— Subvention à S.O.C.O.T.E.L.....	2,5 —
— Deuxième antenne Pleumeur-Bodou (2 ^e tranche).....	15 —
Soit pour l'ensemble des Télécommuni-	
cations	1.028 millions.

(ce qui donne bien, si l'on ajoute les 199 millions d'achats de la 1^{re} section, les 1.227 millions déjà cités).

— Centre national d'études des Télécommunications.	24 millions.
— Dotation de la C.N.E.: Acquisitions immobilières et travaux.....	7 —
— Autres services.....	393 —

Le tableau ci-après permettra à nos collègues d'avoir une idée de la nature des opérations :

NATURE DES OPERATIONS	TOTAL
	(En millions de francs)
Bâtiments administratifs.....	284,3
Autres bâtiments.....	29
Matériel de transport.....	39,5
Matériel des services postaux, financiers et comptables.....	41
Caisse nationale d'épargne.....	7
Télécommunications	1.028
C. N. E. T.....	24
Total.....	1.452,8

Le service des Télécommunications avec le C.N.E.T. absorbe donc plus de 72,5 % du montant des crédits, les bâtiments 21,5 %, le matériel 5,5 %, la C.N.E. 0,50 %.

B. — LES CRÉDITS DE PAIEMENT

Ils s'élèvent pour 1966 à un montant total de 1.634 millions qui se répartissent ainsi qu'il suit :

— remboursements d'emprunts..... 224 millions

— équipement P. T. T. et C. N. E..... 1.410 —

Ces 1.410 millions se subdivisent eux-mêmes en :

— services votés..... 930 millions

— opérations nouvelles..... 480 —

Comme pour les autorisations de programme il est intéressant de remarquer que la progression des crédits de paiement s'amenuise régulièrement ainsi qu'en témoignent les indications ci-après :

1962..... 933 millions ;

1963..... 1.088 millions, soit + 17 % ;

1964..... 1.295 millions, soit + 19 % ;

1965..... 1.492 millions, soit + 15 % ;

1966..... 1.634 millions, soit + 9,5 %.

C. — LES REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS

Ainsi qu'il a été indiqué leur montant atteint 224 millions en 1966 en augmentation de 20 millions sur 1965. L'ajustement de la dotation provient des services votés.

D. — LES CRÉDITS POUR ÉQUIPEMENT

Leur montant est égal au montant total de la dotation globale prévue en matière de crédits de paiement diminuée du montant du remboursement des emprunts soit :

$$1.634 - 224 = 1.410 \text{ millions.}$$

Rapprochée du montant correspondant de 1965, 1.287 millions, l'augmentation est de 9,5 % environ, pourcentage égal à l'accroissement du crédit global de 1966 sur celui de 1965.

E. — DÉTAIL DES DÉPENSES EN CAPITAL PAR NATURE D'OPÉRATIONS

Bâtiments administratifs.

Les autorisations de programme s'élèvent à 284 millions et les crédits de paiement à 248 millions. La consultation du « Bleu » permet d'avoir par région le détail des opérations concernant :

- les bâtiments mixtes ;
- les bâtiments postaux ;
- les bâtiments des services financiers ;
- les bâtiments des télécommunications,

dont le coût total atteint 170 millions. Le complément de dépenses soit $284 - 170 = 114$ millions concerne des opérations non régionalisées.

Autres bâtiments.

Comme l'an dernier sont classées sous cette rubrique les opérations relatives aux bâtiments sociaux et aux constructions par les organismes d'H. L. M. subventionnés.

Les autorisations de programme s'élèvent à 29 millions pour 24.750.000 de crédits de paiement.

Nos collègues trouveront ci-après l'évolution des crédits affectés au logement du personnel depuis onze ans (en millions de francs) :

1954	5	1961	14
1955	5	1962	15
1956	5	1963	15
1957	4,660	1964	17
1958	4	1965	20
1959	8,5	1966	demandés 22
1960	12		

La consultation du tableau suivant permet au surplus de faire le point en matière de logements attribués depuis 1955 aux agents des Postes et Télécommunications.

ANNEES	REGION PARISIENNE			PROVINCE			TOTAL général.
	Subven-tions.	Article 200.	Total.	Subven-tions.	Article 200.	Total.	
1955		31	31	253	»	253	284
1956	106	37	143	278	669	947	1.090
1957	107	86	193	350	634	984	1.177
1958	86	125	211	816	521	1.337	1.548
1959	254	126	380	354	813	1.167	1.547
1960	779	225	1.004	919	985	1.904	2.908
1961	506	111	617	1.118	926	2.044	2.661
1962	880	174	1.054	1.270	718	1.988	3.042
1963	757	213	970	888	705	1.593	2.563
1964	608	184	792	1.315	1.140	2.455	3.247
1965 (1)	203	42	245	529	767	1.296	1.541
Total	4.286	1.354	5.640	8.090	7.878	15.968	21.608

(1) Du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet.

Au 1^{er} juillet 1965 le nombre des demandes d'attribution de logement non satisfaites atteignait 13.248 contre 13.315 au 1^{er} juillet 1964. Ces demandes ont été formulées par des agents mariés et chargés de familles dont 5.552 pour la région parisienne et 7.696 pour la province.

Le nombre des demandes diminue donc légèrement dans l'ensemble de la France mais augmente sensiblement dans la région parisienne. C'est précisément dans la région parisienne où le nombre d'attributions diminue régulièrement passant de 1.054 en 1962 à 970 pour 1963, 792 pour 1964 et 245 pour le premier semestre de 1965.

Il est certain que la rareté des terrains et leur coût très élevé dans la région parisienne ne sont pas étrangers à un tel état

de choses mais il faut souligner également que le montant de la subvention par appartement accordée par l'Administration, bien qu'étant une des plus importantes servies par les services publics, ne peut plus se comparer avec celui qui est consenti par les entreprises privées pour les mêmes motifs.

*
* *

Au sujet du logement des agents des P. T. T. nos collègues trouveront en lisant l'Annexe n° 8 au présent rapport, des renseignements intéressants sur l'activité de la Société Coopérative d'H. L. M. « Toit et Joie » qui, depuis 1962, a construit environ 40 % des appartements attribués par l'Administration des P. T. T.

Equipement des services des Télécommunications.

Les autorisations de programme s'élèvent à 1.010 millions et les crédits de paiement à 999 millions dont 321 au titre des mesures nouvelles.

Nos collègues voudront bien consulter le « Bleu » où ils trouveront notamment le détail des opérations envisagées par région. Ces opérations sont relatives :

— aux centraux téléphoniques pour.....	334	millions.
— aux centraux et installations télégraphiques pour	21,5	—
— aux réseaux aérosouterrains et lignes aériennes pour	131	—
— aux transmissions à grande distance pour.....	75	—

Les opérations non régionalisées qui ont un caractère national et intéressent l'infrastructure du réseau et les services communs atteignent un montant de 448 millions contre 562 millions pour les opérations régionalisées (1).

A signaler une dépense de 4 millions pour les câbles sous-marins et 12 millions pour les Services radioélectriques.

(1) Nos collègues trouveront en Annexe n° 6 un tableau donnant l'évolution de l'automatisation des zones rurales. Il en ressort que 58 départements sont d'ores et déjà entièrement équipés.

*Équipement des services d'études
et de recherches des Télécommunications.*

Ce secteur absorbe 41,5 millions d'autorisations de programme et 35 millions de crédits de paiement. Ci-après l'analyse des mesures nouvelles :

— équipement des laboratoires des services d'études et de contrôle.....	8,5	millions.
— acquisition et fabrication de prototypes.....	8,5	—
— équipement de laboratoire et station expérimentale du C. N. E. T.....	7	—
— subvention à la So. Co. Tél.....	2,5	—
— construction d'une deuxième antenne à Pleumeur-Bodou	15	—

Équipement des services postaux, financiers et comptables.

Le montant des autorisations de programme atteint 41 millions et celui des crédits de paiement 55,5 millions dont 24,8 millions comme mesures nouvelles.

Les dépenses se répartissent ainsi qu'il suit :

— matériel mécanographique pour les services financiers	12	millions.
— matériel mécanographique pour les centres de comptabilité téléphonique	0,8	—
— matériel pour la mécanisation des bureaux de poste	3,05	—
— renouvellement du gros matériel des imprimeries régionales	0,15	—
— équipement des bureaux et centres postaux..	22,220	—
— fabrication de prototypes ; études et recherches	2,7	—
— subvention à la SOMEPOST.....	0,08	—

Dans ce secteur il faut signaler les efforts faits en ce qui concerne l'étude d'une liaison pneumatique en vue du transport du courrier par tubes de grand diamètre pour laquelle il est prévu 1 million. A signaler aussi l'utilisation prévue de 600.000 francs pour les dépenses résultant de contrats d'études avec des entreprises spécialisées pour des travaux de recherches relatifs à la lecture magnétique des caractères.

Acquisition du matériel de transport.

Il est prévu 39,5 millions d'autorisations de programme et 37,6 millions de crédits de paiement, dont 31 en mesures nouvelles.

Ces dernières se décomposent ainsi :

— équipement des services des Télécommunications (pour 420 voitures, 80 motocycles, 100 remorques).	5	millions.
— équipement des services généraux et des garages (40 voitures nouvelles).....	0,5	—
— matériel ferroviaire.....	3,2	—
— matériel de transbordement.....	0,8	—

*Opérations pour le compte de la dotation
de la Caisse nationale d'épargne.*

Il est prévu 7 millions comme autorisations de programme et 9,3 millions comme crédits de paiement dont 2 millions pour les opérations nouvelles.

Les autorisations de programme se décomposent ainsi :

— réévaluation d'opérations en cours.....	5,25	millions.
— immeuble rue du Bourg-Tibourg, Paris (4°) (deuxième tranche)	1,75	—

Matériel des Télécommunications.

A plusieurs reprises dans le cours de ce rapport il a été fait allusion aux crédits de la 1^{re} section utilisés pour l'achat de matériel des Télécommunications destiné à compléter l'équipement. Nos collègues ont été informés que la dotation, demandée pour 1966, supérieure de 34 millions à celle de 1965 atteindrait 199 millions.

Ces achats se répartissent ainsi qu'il est indiqué ci-après :

— abonnés et cabines	55	millions.
— centraux téléphoniques.....	19	—
— centraux télégraphiques et installations télégra- phiques des bureaux.....	30	—
— lignes souterraines et urbaines (achats de câbles d'abonnés)	95	—

Total 199 millions.

*
* *

II. — LES RECETTES EN CAPITAL. — EQUILIBRE

Ainsi que nos collègues ont pu en prendre connaissance sous la rubrique I les dépenses en capital s'établissent comme il suit :

— remboursements d'emprunt.....	224 millions.
— crédits de paiement :	
— opérations en cours.....	930 —
— opération nouvelle	480 —
	<hr/>
Total	1.634 millions.

Pour équilibrer ces dépenses il est prévu les recettes en capital suivantes :

— excédent d'exploitation de la 1 ^{re} section affecté aux investissements	1.096 millions.
— excédent d'exploitation de la 1 ^{re} section affecté à la dotation de la Caisse nationale d'épargne..	10 —
— produits des emprunts.....	528 —
	<hr/>
Total	1.634 millions.

(Au vrai, il faudrait citer, pour être précis, un montant de 50.224 francs, soit 0,05 million de recettes provenant d'un remboursement par l'O. R. T. F. comme amortissement de la part d'emprunt 1941-1951 qui lui a été affectée.)

*
* *

REMARQUES IMPORTANTES

CONCERNANT PLUS PARTICULIÈREMENT LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'examen de la 1^{re} section du budget a déjà permis à nos collègues d'avoir des indications concernant les recettes d'exploitation du service des Télécommunications dont l'accroissement sur 1965 s'élève à 8,8 %.

Les remarques qui vont suivre concernent l'activité de ce service, les caractères de son évolution et les moyens d'action pour 1966.

I. — ELEMENTS CARACTERISTIQUES
DE L'ACTIVITE DES TELECOMMUNICATIONS

Le tableau suivant analyse en ses composantes l'augmentation d'activité depuis 1963 : telle qu'elle se déduit des statistiques ou qu'elle a été évaluée pour l'établissement du budget de 1966.

	1963	1964	1965	1966
	Eléments statistiques.		Prévisions traduites au projet de budget de 1966.	
<i>Trafic :</i>				
<i>Trafic téléphonique :</i>				
— intérieur (en millions de taxes de base)	7.468	7.983	8.540	9.080
	+ 6,9 %	+ 7 %	+ 7,2 %	
— international de départ (en millions de communications).....	11,4	12,8	14,3	16
	+ 12,8 %	+ 11,4 %	+ 12 %	
Trafic télex de départ (en milliers de communications).....	7.334	9.751	12.200	15.800
	+ 33 %	+ 25 %	+ 30 %	
Trafic télégraphique de départ (en milliers de télégrammes).....	19.100	19.300	19.300	19.300
	+ 1 %	Inchangé.	Inchangé.	
Trafic pneumatique (en milliers de correspondances)	3.930	3.860	3.860	3.860
	— 1,6 %	Inchangé.	Inchangé.	
<i>Abonnements en vigueur :</i>				
— au téléphone.....	2.469.600	2.632.800	2.788.600	2.974.000
	+ 6,6 %	+ 5,9 %	+ 6,6 %	+ 6,7 %
— au télex.....	4.726	5.889	7.416	9.270
	+ 26 %	+ 26 %	+ 25 %	+ 30 %

Le tableau précédent peut être complété par la comparaison des éléments statistiques de 1965 (six premiers mois) avec les éléments correspondants de 1964, comparaison qui permet de conclure à la validité des prévisions ayant servi à l'établissement du projet de budget de 1966.

	1964	1965	POURCENTAGES de variations.
	(Eléments statistiques.)		
<i>Trafic :</i>			
<i>Trafic téléphonique :</i>			
— intérieur (en millions de taxes de base) :			
Janvier et février.....	1.302	1.402	+ 7,7 %
Mars et avril.....	1.346	1.439	+ 6,9 %
Mai et juin.....	1.371	1.483	+ 8,1 %
— international de départ (en millions de communications) :			
Janvier et février.....	2,06	2,28	+ 10,8 %
Mars et avril.....	2,25	2,41	+ 7,2 %
Mai et juin.....	2,19	2,40	+ 9,7 %
<i>Trafic télex de départ (en milliers de communications) :</i>			
Janvier et février.....	1.487	1.839	+ 24 %
Mars et avril.....	1.558	2.045	+ 31 %
Mai et juin.....	1.621	2.075	+ 28 %
<i>Trafic télégraphique de départ (en milliers de télégrammes) :</i>			
Janvier et février.....	2.532	2.482	— 2 %
Mars et avril.....	3.107	2.973	— 4,3 %
Mai et juin.....	3.230	3.220	— 0,3 %
<i>Trafic pneumatique (en milliers de correspondances) :</i>			
Janvier et février.....	692	650	— 6,1 %
Mars et avril.....	704	668	— 5,1 %
Mai et juin.....	683	649	— 4,6 %
<i>Abonnements en vigueur au 30 juin :</i>			
— au téléphone (abonnements principaux)	2.712.700	2.880.300	+ 6,2 %
— au télex.....	6.746	8.120	+ 20 %

II. — CARACTERES ET SENS DE L'EVOLUTION

1° *Accroissement de la demande des usagers.*

Il existe en France (comme dans tous les pays de développement comparable à celui de la France) une tendance à l'accroissement rapide des besoins dans le domaine des Télécommunications.

Cette croissance résulte :

— de l'expansion économique qui requiert des communications de toute nature toujours plus nombreuses ;

— de la construction de nouveaux immeubles, particulièrement dans la banlieue des grandes villes ;

— de l'élévation du niveau de vie général des Français dont la demande en biens de commodité ou de confort va s'accroissant (automobiles, équipement ménager, télévision, téléphone, etc.).

2° *Accroissement des moyens de satisfaire à la demande.*

Chaque année, les services des Télécommunications, conscients de l'ampleur des besoins à satisfaire, demandent que leurs moyens d'action soient accrus en conséquence, qu'il s'agisse des moyens en personnel et en matériel nécessaires à l'exploitation courante ou qu'il s'agisse de crédits pour le développement de l'infrastructure (câbles, commutateurs...).

Les budgets successifs ont, certes, répondu en partie à ces demandes et ont permis, en conséquence, une expansion certaine de l'activité : pendant les dix dernières années, le trafic téléphonique a doublé ainsi que la cadence de raccordement des nouveaux abonnés au téléphone, tandis que le nombre d'abonnés au télex se voyant multiplié par 13 et le trafic télex par 15 cette sensible augmentation d'activité appuyée sur un barème de tarifs bien calculés s'est traduite par des résultats financiers remarquables assurant un autofinancement presque intégral des dépenses d'équipement de la branche.

Toutefois, pour aussi rapide qu'ait été ces dernières années l'essor des Télécommunications, il demeure insuffisant devant la croissance plus rapide encore des besoins exprimés, comme le montrent :

— les fréquentes difficultés d'écoulement du trafic téléphonique, notamment dans certaines relations et à certaines périodes ;

— l'augmentation continue du contingent de demandes d'abonnements non satisfaites illustrées par le tableau suivant :

	TELEPHONE			TELEX		
	Nouvelles demandes.	Demandes satisfaites.	Total cumulé des demandes en souffrance.	Nouvelles demandes.	Demandes satisfaites.	Total cumulé des demandes en souffrance.
1960	139.000	141.000	110.000	713	550	369
1961	172.000	163.000	119.000	910	906	373
1962	222.000	182.000	159.000	1.082	939	516
1963	264.000	196.000	227.000	1.471	1.163	824
1964	274.000	188.000	313.000	1.676	1.577	923
1965 (6 mois).....	134.000	108.000	(a) 339.000	968	750	1.141

(a) Au 30 juin 1965 il reste en outre en souffrance 32.000 demandes de transfert.

Cette difficulté à satisfaire l'ensemble des besoins résulte essentiellement de l'insuffisance de développement de l'infrastructure. Il faut reconnaître cependant que la répartition des moyens limités d'investissement autorisés a été judicieuse puisqu'elle a permis à la fois :

— d'écouler dans des conditions à peu près satisfaisantes (1) le trafic croissant des abonnés en service, objectif prioritaire ;

— d'admettre des abonnés nouveaux à un rythme, sans doute insuffisant, mais nettement croissant. Quoique d'un point de vue financier ce second objectif soit beaucoup moins intéressant que le précédent, l'Administration des P.T.T. service public, ne peut renoncer à donner satisfaction aux candidats abonnés : elle le fait dans la mesure où, notamment, l'accroissement du trafic lui assure des possibilités supplémentaires de financement.

Il demeure néanmoins que les services des Télécommunications, malgré la compétence et le dévouement de leur personnel, ne pourront jouer pleinement le rôle qu'en attend le public qu'autant qu'un effort considérable d'investissement aura doté le pays d'une infrastructure convenable de télécommunications. Le programme correspondant inclus dans le V^e Plan est un pas dans cette direction mais les effets ne s'en feront sentir que très progressivement.

(1) En particulier la saison estivale 1965 a été, à ce point de vue, bien meilleure que celle de 1964.

III — MOYENS D'ACTION PREVUS POUR 1966

Quoique la présentation du projet de budget différencie beaucoup moins par branches les charges que les produits, il est cependant possible d'évaluer les possibilités nouvelles données aux Télécommunications.

1° Renforts en personnel.

En y incorporant les heures d'auxiliaire (à raison de 2.250 heures pour un emploi), les renforts en personnel comparés aux emplois existants se répartissent comme suit :

Emplois spécialisés des télécommunications.

	SITUATION au 31 décembre 1965.	RENFORTS prévus au budget de 1966.	OBSERVATIONS
Corps de l'administration centrale..	281	0	
Ingénieurs	214	+ 1	
Cadres supérieurs des services de direction	956	+ 13	
Chefs de centre.....	800	+ 21	
Cadres supérieurs des services d'exécution	5.135	— 22	
Personnel administratif d'exploitation	53.846	+ 49	
Personnel des installations et ouvriers d'Etat	13.634	+ 378	+ 3,6 %
Service de dessin.....	820	+ 87	+ 10 %
Service de distribution.....	3.709	+ 3	
Service des lignes.....	20.907	+ 879	+ 4,2 %
Service des ateliers.....	213	+ 3	
Personnels divers :			
Titulaires	112	— 20	
Marins	351	0	
	100.978	+ 1.600	1,6 %

Au total, les renforts ne représentent que 1,6 % des emplois existants contre 2,5 % en 1965 et 3 % en 1964. Ce pourcentage comparé à celui de l'augmentation d'activité indiqué à propos des recettes (+ 7,3 %) montre que celle-ci est attendue essentiel-

lement d'un fort accroissement de la productivité du travail dans tous les services de Télécommunications. Cela est particulièrement apparent pour l'exploitation téléphonique où l'on espère écouler un trafic en hausse de plus de 7 % avec des effectifs constants grâce aux progrès de la mécanisation.

La quasi-totalité des renforts a été affectée aux services techniques : dessin, lignes et centres (ouvriers d'état). Compte tenu de l'importance accrue des installations et lignes à maintenir en bon état de fonctionnement (+ 7 %) il s'agit finalement d'une augmentation fort modérée des effectifs en face des objectifs traduits en recettes : 200.000 abonnés supplémentaires contre 185.000 en 1965 et 156.000 en 1964.

2° Achats de matériel de Télécommunications.

Les achats groupés à l'article 60-01 passent de 319 à 373 millions :

— une partie de ces achats (passant de 165 à 199 millions) correspond à des matériels (appareils téléphoniques, téléimprimeurs, petits commutateurs, câbles) destinés à compléter les équipements d'infrastructure commandés au titre de la 2^e section. Ces achats figurent avec les crédits d'investissement dans les programmes planifiés ; ils se justifient comme eux par la nécessité de développer rapidement l'équipement des Télécommunications ;

— l'autre partie, qui passe de 154 à 174 millions, correspond à des approvisionnements destinés aussi bien au fonctionnement courant (tubes d'amplification) qu'à l'entretien (pièces de rechange de commutateurs, matériel de lignes aériennes) et à la construction d'immobilisations (matériel de lignes aériennes et souterraines, etc.). L'augmentation de 20 millions comprend :

— 7 millions pour faire face aux hausses de prix, particulièrement celle des métaux non ferreux entrant dans la composition des fils et câbles ;

— 9 millions d'ajustement aux besoins réels de fonctionnement et d'entretien d'installations plus nombreuses ;

— 4 millions destinés à intensifier l'effort de construction de lignes d'abonnés et notamment des lignes longues (800 F de matériels par kilomètre de ligne).

3° Résultats attendus de la gestion 1966.

Les augmentations de recettes inscrites dans le projet de budget semblent bien correspondre au développement escompté du service des Télécommunications, sous la pression accrue de la demande, dans les limites permises par la situation de l'infrastructure et les moyens d'action supplémentaires dont disposera l'Administration.

Les augmentations de charges resteront inférieures aux augmentations de produits, d'où un bénéfice d'exploitation légèrement accru et, malgré le sensible accroissement des dépenses d'investissement, un recours à l'emprunt demeurerait très modéré.

Mais, en définitive, on est amené à constater que l'année 1966 ne verra pas la fin des difficultés rencontrées depuis plusieurs années dans l'écoulement du trafic, ni la résorption, même partielle, du contingent de demandes d'abonnements en souffrance. Il faut espérer que les dotations futures des Télécommunications, en exécution du V^e Plan, permettront de redresser une situation vraiment dommageable pour une économie nationale en expansion et pour la satisfaction du public.

ANNEES	DEMANDE nette (1) de nouveaux raccordements téléphoniques.	RACCORDE- MENTS de nouveaux abonnés effectués.	NOMBRE de demandes d'abonnements principaux en instance (2).
1952	82.000	77.000	62.000
1953	86.000	86.000	62.000
1954	102.000	99.000	65.000
1955	129.000	117.000	77.000
1956	129.000	113.000	93.000
1957	130.000	114.000	109.000
1958	128.000	120.000	117.000
1959	116.000	121.000	112.000
1960	139.000	141.000	110.000
1961	172.000	163.000	119.000
1962	222.000	182.000	159.000
1963	264.000	196.000	227.000
1964	274.000	180.000	313.000
1965	(3) 270.000	(3) 220.000	340.000

(1) Nombre de demandes déposées dans l'année diminué du nombre de demandes annulées.

(2) Au 31 décembre des années considérées.

(3) Estimation.

TROISIEME PARTIE

EXAMEN DU BUDGET EN COMMISSION QUESTIONS POSEES AU MINISTRE

Au cours de la discussion qui a suivi l'exposé de votre Rapporteur, la participation des collectivités locales au financement de la construction et de la rénovation des bureaux de poste ainsi que la réorganisation des services en milieu rural ont été évoquées par MM. Courrière, Pellenc, Ribeyre, Paul Chevallier et Descours Desacres.

Faute de pouvoir se procurer les trois millions d'anciens francs nécessaires pour les travaux de réfection, certaines communes se verront supprimer leur bureau de poste. On voit même des bureaux supprimés dans des communes qui ont contracté un emprunt. Par ailleurs, les loyers servis par l'Administration des P. T. T. aux collectivités sont dérisoires.

Le regroupement des centres de distribution qui impose de lourdes charges à ces collectivités, contribue à détruire la vie rurale. On peut d'ailleurs se demander si la motorisation intensive présente un intérêt technique et financier : il a fallu agrandir les garages et les ateliers existants et engager du personnel pour l'entretien des véhicules, d'où dépenses nouvelles. Le facteur rural ne joue plus désormais le rôle social important qui fut le sien dans le passé.

Votre Commission a en outre décidé de poser au Ministre un certain nombre de questions. Nous publions les réponses ci-après.

Question : *indiquer, pour chacun des mois écoulés depuis sa création, le produit de la taxe de 5 F perçue sur les usagers pour la réexpédition de leur courrier. Indiquer au surplus, les conditions d'application des nouvelles dispositions concernant la réexpédition, tant en ce qui concerne le service que les réactions des usagers.*

Réponse : il n'est pas possible de satisfaire au désir de la Commission quant à l'indication, mois par mois, du produit de la

taxe de réexpédition. Toutefois, les précisions suivantes peuvent être données, pour la période du 1^{er} mai 1965 au 30 septembre :

— produit des ordres de réexpédition d'une durée au plus égale à 3 mois.....	4.276.725 F.
— produit des ordres de réexpédition d'une durée supérieure à 3 mois.....	642.910
— produit des ordres de réexpédition définitifs	2.098.370
	<hr/>
Total	7.018.005 F.

La réexpédition des correspondances est difficile à assurer, particulièrement l'été lorsque le nombre des ordres s'accroît considérablement et que le personnel de distribution titulaire est en partie remplacé.

Ces dernières années, la progression annuelle était très importante :

En 1964, les services ont eu à traiter 4 millions de demandes.

Cette situation étant la source de très grosses difficultés pour le service, il a été décidé de créer une taxe sur les ordres de réexpédition afin de rémunérer l'Administration pour les travaux qu'implique leur exécution (ouverture et constitution des dossiers, séparation des plis, transcription des adresses) (1).

Cette mesure, appliquée depuis le 1^{er} mai 1965 a eu comme conséquence, que le nombre des ordres d'une durée au plus égale à un mois, a diminué d'environ 45 %.

Les seules réclamations valables provoquées par l'application de la taxe sont celles des personnes appelées à se déplacer souvent (voyageurs de commerce, forains).

Il est envisagé de créer une carte annuelle d'abonnement à la réexpédition qui devrait donner satisfaction à ces usagers.

*
* *

Question : *le projet de budget pour 1966 est caractérisé par ses insuffisances en ce qui concerne les créations et transformations d'emplois. Cette carence laisse-t-elle supposer que l'Adminis-*

(1) Taxe: 5 F si leur durée d'application est au plus égale à trois mois; 10 F si leur durée d'application est comprise entre trois mois et un an.
Réexpédition par la poste restante: gratuite.

tration des P. T. T. renonce au plan de réorganisation qui tendait à réduire le nombre des catégories de personnel de cette administration à quatre grandes catégories ?

Réponse : il ne semble pas qu'il puisse y avoir une corrélation entre le nombre annuel de créations d'emplois (créations pures ou créations obtenues par voie de transformation d'emplois existants) et le classement des fonctionnaires des Postes et Télécommunications dans les quatre catégories prévues par l'ordonnance du 4 février 1959 relative au Statut général des fonctionnaires.

Toutefois, l'Administration ne manquera pas de profiter de toutes circonstances favorables pour essayer de réduire le nombre de grades actuels.

*
* *

Question : *exposer les raisons pour lesquelles les bureaux de poste, qui paient les coupons détachés de titres d'emprunts du Trésor et des P. T. T. et remboursent seulement les bons et obligations des P. T. T. ne sont pas habilités :*

— à payer les coupons des autres emprunts à l'émission desquels ils participent (E. D. F., S. N. C. F., Crédit national, Crédit foncier, etc.) ;

— à rembourser les titres des emprunts du Trésor et autres organismes.

Réponse : la participation de l'Administration des Postes et Télécommunications au paiement des coupons et au remboursement des titres d'emprunts visés dans la question exposée ci-dessus apparaît de nature à soulever des difficultés de divers ordres. L'étude entreprise à ce sujet a fait ressortir que la participation des comptables des Postes au paiement des coupons et au remboursement des titres de tous les emprunts à l'émission desquels ils participent, entraînerait un accroissement sensible de la charge des bureaux et de la complexité de leur tâche.

En effet, les comptables des Postes assument déjà une mission difficile en matière d'emprunts en assurant l'émission et le remboursement des bons du Trésor, le service complet des bons et obligations des P. T. T. et le paiement des coupons des titres au porteur des emprunts d'Etat.

Or, le service de nombreux emprunts de types variés exige une documentation considérable relative aux amortissements, oppo-

sitions ou empêchements administratifs et notifications de la valeur des coupons de titres d'emprunts indexés. L'usage de cette documentation serait très restreint à l'échelon des bureaux des communes rurales notamment, et le coût serait hors de proportion avec l'intérêt du but recherché.

La qualité du service examiné tant du point de vue du porteur que de celui des organismes émetteurs exige, en outre, une spécialisation qui ne peut être acquise sans une certaine concentration des travaux. Celle-ci est actuellement réalisée, à poste fixe dans de petites localités, au niveau du chef-lieu de canton. Les comptables du Trésor, au surplus, effectuent, dans les communes de moindre importance, des tournées au cours desquelles ils peuvent exécuter ces opérations.

En ce qui concerne, d'autre part, le remboursement du capital de titres au porteur d'emprunts du Trésor, les opérations correspondantes sont plus complexes que celles du remboursement de bons du Trésor, anonymes et non susceptibles d'opposition, pour lesquelles cependant l'expérience tend à prouver que l'examen des valeurs suppose un personnel très averti et des conditions de travail qu'il est parfois difficile de réaliser dans des services de guichet.

Il n'est donc pas souhaitable d'habiliter les comptables des Postes à effectuer d'autres opérations sur valeurs mobilières que celles dont ils sont actuellement chargés, à raison du surcroît de travail qu'ils auraient à supporter pour un coût excessif en participant à un service actuellement assuré dans des conditions suffisantes tant en considération des lieux de paiement que des conditions d'exercice des contrôles à réaliser dans l'intérêt des porteurs et des organismes émetteurs.

*

* *

Question : *faire connaître le détail du plan de l'Administration des P.T.T. en ce qui concerne la rénovation des bureaux de poste de Paris et de province. — Travaux entrepris, vues d'avenir et financement.*

Réponse : les travaux de rénovation des bureaux de poste de Paris font partie d'un programme d'ensemble entrepris depuis 1951 en vue de remédier à l'état archaïque de certains bureaux et d'améliorer les conditions de travail du personnel.

Cette opération visait 41 bureaux ; les travaux sont terminés dans 19 bureaux et sont en cours dans 8 autres. La rénovation des 14 derniers bureaux doit être réalisée au cours des trois prochaines années.

Dans 70 autres bureaux, une rénovation sommaire comportant principalement la réfection des peintures et la mise en place d'un mobilier neuf a été réalisée en 1962.

En province, la rénovation des bureaux est déconcentrée au niveau régional. Les chefs de service intéressés fixent la liste et l'ordre d'urgence des rénovations à entreprendre en fonction de l'ensemble des crédits dont ils disposent.

D'autre part, des instructions ont été données aux services régionaux pour l'amélioration sensible des conditions d'habitabilité des petits bureaux.

Ces travaux sont financés sur les produits annuels de fonctionnement de l'Administration des P.T.T. et ne diminuent pas ses possibilités d'investissement.

*
* *

Question : *quels sont les buts poursuivis par l'Administration des P.T.T. par la propagande qu'elle entreprend auprès des usagers du téléphone pour les amener à utiliser leur poste après 20 heures ?*

Réponse : un récent sondage d'opinion a fait apparaître qu'un abonné sur deux ignorait qu'il pouvait bénéficier, en exploitation automatique et semi-automatique, d'avantages tarifaires substantiels dans la taxation de ses communications. Aussi une vaste campagne d'information et d'éducation des abonnés est-elle apparue nécessaire :

- d'abord pour sauvegarder les intérêts des abonnés ;
- ensuite pour permettre une utilisation plus importante des installations et circuits automatiques pendant les heures creuses.

Le transfert de trafic, des heures chargées sur les heures creuses, attendu de ce fait, doit permettre un écoulement plus facile des communications aux heures chargées (par la diminution du nombre de communications ne pouvant aboutir par suite de l'occupation des circuits en particulier) et par conséquent une augmentation à la fois du trafic et des recettes.

Certes, la plupart des communications ne peuvent avoir lieu que pendant les heures de bureau. Mais il est un grand nombre de communications familiales qui pourraient facilement et sans préjudice être reportées aux heures creuses de la fin de journée ou le dimanche et les jours fériés, à des moments où, en exploitation automatique et semi-automatique, les disponibilités en circuits offertes aux abonnés dépassent de beaucoup les demandes.

Pour tenir compte de cette situation, l'Administration des P.T.T. offre aux abonnés qui veulent utiliser ces heures creuses un tarif réduit pour les communications automatiques et semi-automatiques de départ. Cette réduction tarifaire est de l'ordre du tiers entre 20 heures et 8 heures ainsi que le dimanche et les jours fériés toute la journée.

En revanche, aucune réduction tarifaire de l'espèce n'est consentie en exploitation manuelle, c'est-à-dire lorsque l'établissement de la communication nécessite l'intervention d'une opératrice du centre interurbain de départ. En effet, contrairement à ce qui se passe en automatique, tout accroissement de trafic manuel aux heures creuses nécessite obligatoirement le renforcement des effectifs des centres, aux heures précisément où le coût de la main-d'œuvre et les difficultés de son utilisation croissent.

*
* *

Question : *est-il exact que le Département des Postes et Télécommunications envisagerait d'exiger le versement d'un acompte de 100 F payable par tout demandeur d'une ligne d'abonnement téléphonique, mesure qui serait susceptible de conduire à un ralentissement des demandes déposées ?*

Si cela s'avérait exact, le paiement de cet acompte serait-il exigé des 340.000 demandeurs en instance ?

Réponse : depuis le début de cette année, l'Administration des P. T. T. constate que des postulants à l'obtention d'une ligne téléphonique nouvelle, refusent de plus en plus fréquemment cette installation lorsque le service a la possibilité d'effectuer le rattachement (plus de 42.000 au cours des 12 derniers mois, soit plus de 20 % des raccordements effectués pendant cette période). Cet état de fait, déjà gênant actuellement, deviendrait préjudiciable au

service si ce mouvement s'amplifiait, car il risque de retarder indûment le rattachement de postulants abonnés ayant un besoin absolu du téléphone.

Il est certain que, si cette situation s'aggrave au cours des prochains mois, l'Administration des P. T. T. sera amenée à mettre à l'étude des mesures destinées à décourager les candidatures à caractère aléatoire. Exiger le versement d'un acompte définitivement acquis à l'Administration au moment de l'établissement de la demande pourrait être une solution susceptible d'être retenue. Mais le caractère encore éventuel et imprécis des mesures qui seraient définitivement arrêtées, rend impossible la réponse à la dernière partie de la question posée.

*

* *

Question : *donner les raisons qui ont conduit le Gouvernement, pour 1966, à ne pas appliquer l'augmentation de 40 F accordée annuellement depuis 1960 au montant de la prime de résultat d'exploitation et à fixer cet accroissement à 35 F seulement.*

Réponse : le montant de la prime de résultat d'exploitation, prime spéciale au personnel de l'Administration des P. T. T., doit être apprécié pour chaque année en fonction notamment du volume global des recettes, de la masse salariale et du montant des investissements.

Compte tenu de l'accroissement de ces divers éléments (respectivement 6,4 %, 11,5 % et 10,6 %) il n'a pas été possible d'envisager pour la prime de résultat d'exploitation un montant supérieur à 475 F, ce qui représente une augmentation d'environ 8 %, très largement supérieure à la progression des rémunérations principales.

*

* *

Question : *fournir un tableau faisant apparaître comparativement le nombre des demandes d'abonnements téléphoniques en attente au 31 décembre des dix dernières années et celui des raccordements effectués au cours de chacune de ces mêmes années. Préciser si les crédits d'équipements demandés pour 1966 per-*

mettront de porter le nombre des installations téléphoniques annuelles au niveau prévu par le V^e Plan.

Réponse : afin de rendre le tableau ci-dessous plus complet, on y a indiqué, outre les renseignements demandés, le nombre des demandes nouvelles d'abonnement déposées chaque année, diminué du nombre des annulations, ainsi que le nombre de demandes en instance pour lesquelles il serait nécessaire de construire une ligne aérienne.

ANNEES	DEMANDE nette (1) de nouveaux raccordements téléphoniques.	RACCORDEMENTS de nouveaux abonnés effectués.	NOMBRE de demandes d'abonnements principaux en instance (2).	NOMBRE de demandes en instance relatives à des lignes aériennes (2) (3).
(En chiffres arrondis.)				
1955	129.000	117.000	77.000	6.000
1956	129.000	113.000	93.000	9.000
1957	130.000	114.000	109.000	13.000
1958	128.000	120.000	117.000	14.000
1959	116.000	121.000	112.000	14.000
1960	139.000	141.000	110.000	15.000
1961	172.000	163.000	119.000	18.000
1962	222.000	182.000	159.000	19.000
1963	264.000	196.000	227.000	28.000
1964	274.000	188.000	313.000	35.000
1965	(4) 270.000	(5) 220.000	(340.000) au 1 ^{er} juillet 1965	(41.000) au 1 ^{er} juillet 1965
1966		(5) 235.000		

(1) Nombre de demandes déposées dans l'année diminué du nombre de demandes annulées.

(2) Au 31 décembre des années considérées.

(3) Dont environ 50 % de lignes longues ou de lignes présentant des difficultés particulières de construction.

(4) Estimation compte tenu des résultats du 1^{er} semestre qui marquent une stabilisation du nombre des demandes reçues et une augmentation de près de 50 % des demandes annulées.

(5) Ces possibilités résultent essentiellement des commandes d'équipement des années antérieures et des renforts de personnel antérieurs.

Question : *quelles sont les raisons qui s'opposent à la parution des textes relatifs à la majoration des indemnités pour frais de mission et de déplacement pour lesquels un supplément de crédit de 20 millions a été inscrit au budget de 1965 ?*

Réponse : le décret portant revalorisation des indemnités de déplacement spéciales à certaines catégories de personnel des services extérieurs des Postes et Télécommunications a été publié au *Journal officiel* du 8 septembre 1965 (décret n° 65-757 du 1^{er} septembre 1965). Les rappels correspondants auxquels peuvent prétendre les personnels intéressés sont maintenant payés dans la majeure partie des cas.

Le texte de portée générale applicable à l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat présente un caractère interministériel. Il comporte notamment une refonte complète de très nombreux textes particuliers qui régissent jusqu'à présent la matière. En raison de l'ampleur des problèmes à résoudre, l'élaboration du nouveau régime a nécessité des études complexes. Sa mise au point définitive est actuellement activement poursuivie.

Mais grâce au décret susvisé du 8 septembre 1965, la situation est actuellement réglée définitivement pour la majeure partie des fonctionnaires des P. T. T., en particulier pour les personnels des services techniques et ambulants.

*
* *

Question : *le Gouvernement envisage-t-il de prendre des mesures destinées à supprimer, ou tout au moins à alléger très sensiblement, la charge des communes en matière de construction de bureaux de poste ou de fourniture de locaux nécessaires au fonctionnement du service postal ?*

Réponse : les charges supportées par les communes en matière de bâtiments portent sur les points suivants :

I. — PARTICIPATION DES COMMUNES AU FINANCEMENT DES BUREAUX DE POSTE CONSTRUITS PAR L'ADMINISTRATION.

La construction d'un bureau de poste par l'Administration des P. T. T. entraîne pour la commune l'obligation de participer à concurrence de 25 % au coût total de l'opération. Cette parti-

icipation se trouve justifiée par le fait que les communes ont intérêt à disposer d'un bureau convenablement installé et placé au voisinage du centre commercial de la localité où le terrain est rare et cher. Au surplus, pour ne pas détruire l'harmonie d'une perspective ou d'un ensemble architectural, l'Administration des P. T. T. se trouve souvent amenée à supporter certaines dépenses ne présentant pas pour elle un caractère d'utilité.

La participation n'est imposée qu'une seule fois à la commune et seulement pour le bureau principal.

Des atténuations sensibles ont été apportées à cette obligation :

— la participation n'est pas exigée pour les parties du bâtiment réservées aux installations téléphoniques, non plus que pour celles réservées aux services d'intérêt régional ou intercommunal (centre de distribution postale par exemple) ;

— une réduction du taux de la participation peut être accordée lorsque la localité intéressée éprouve des difficultés budgétaires exceptionnelles ou lorsque la commune a été sinistrée.

De plus, certaines charges accessoires précédemment imposées à la commune, corrélativement à sa participation de 25 % et telles que :

- raccordement au réseau de distribution de l'eau ;
 - branchement au réseau d'égout ;
 - réfection des trottoirs et chaussées ;
 - éclairage des abords du bureau ;
 - exonération de certaines taxes et droits de voirie,
- ne sont plus exigées désormais.

II. — FOURNITURE PAR LES COMMUNES DES LOCAUX NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE POSTAL

A. — *Recette-distribution.* — La création d'une recette-distribution n'intervient qu'à la demande expresse des communes qui doivent au préalable souscrire l'engagement de fournir les locaux gratuitement. Toutefois, il est versé une participation aux frais de loyer dont le montant annuel qui était de 750 anciens francs en 1939 a été augmenté progressivement ; il atteignait 180 F en 1964 et a été porté à 250 F en 1965.

B. — *Recette de plein exercice* (c'est-à-dire autre qu'une recette-distribution). — Lorsqu'une recette de plein exercice est créée, la commune doit fournir gratuitement le local nécessaire au service et au logement du Receveur pendant 18 ans. A l'issue de ce délai, l'Administration prend le loyer à son compte.

Il convient de noter que lorsqu'une commune, siège d'une recette-distribution ou d'une recette de plein exercice (dans ce dernier cas durant les 5 premières années de la période de 18 ans de prestation gratuite), fait construire un bureau ou procède à des aménagements, elle peut obtenir une subvention de la part de l'Administration.

Cette subvention est égale à 18 % du montant des travaux avec un maximum qui a été relevé à 10.000 F depuis le 1^{er} janvier 1964.

Ces diverses mesures ont permis de réduire très sensiblement la part incombant aux communes en matière de bâtiments.

ANNEXES

- N° I. — Le Centre National d'Etudes des Télécommunications (C. N. E. T.).
- N° II. — Société mixte pour le développement de la technique des télécommunications sur câbles (Sotelec).
- N° III. — Société mixte pour le développement de la technique de la commutation (Socotel).
- N° IV. — Société mixte pour le développement de la technique des centres postaux mécanisés (Somepost).
- N° V. — Compagnie française des câbles sous-marins et de radio (France-Câbles et Radio).
- N° VI. — Evolution de l'automatisation des zones rurales.
- N° VII. — Villes dans lesquelles sont envisagées des extensions de centraux téléphoniques automatiques. Installations de nouveaux centraux téléphoniques urbains.
- N° VIII. — Société coopérative H. L. M., P. T. T. « Toit et Joie ».

ANNEXE I

LE CENTRE NATIONAL D'ETUDES DES TELECOMMUNICATIONS

Le Centre National d'Etudes des Télécommunications (C. N. E. T.), géré comme un service extérieur du Ministère des Postes et Télécommunications, est un organisme de recherche *appliquée* aux Télécommunications. Il se compose de deux grands compartiments :

- le Service général (S. G.) à vocation interministérielle qui poursuit des recherches de base intéressant l'ensemble des départements ministériels ;
- le Service des Recherches et du Contrôle Techniques (S. R. C. T.) qui étudie et contrôle les matériels d'exploitation nécessaires à l'Administration des Postes et Télécommunications.

Les études mentionnées ci-après s'étendent souvent sur plusieurs années ; certaines sont permanentes, de sorte que le principal intérêt des développements qui vont suivre réside dans l'indication des *tendances* qui apparaissent dans l'élaboration des programmes.

Il est rappelé que l'échelon décentralisé du C. N. E. T. à Lannion (Centre de Recherches de Lannion : C. R. L.) est en service depuis 1963. Son activité, qui intéresse les principaux domaines de recherches du C. N. E. T., est orientée vers les techniques avancées.

*
* *

Dans tout exposé général sur le C. N. E. T., on est conduit à rattacher les activités de l'organisme à ces deux secteurs essentiels d'exploitation que sont la *transmission* et la *commutation*. L'étude des *systèmes* correspondants (équipements de câbles, de faisceaux hertziens, de télécommunications spatiales, centraux téléphoniques, etc.) a pour support les résultats de la recherche de base sur les *composants électroniques* (éléments constitutifs des systèmes) et sur le *milieu de propagation*. Cette brève analyse définit les *disciplines de recherche* qui seront examinées ci-après. Enfin, en dehors des recherches en matière de télécommunications, le C. N. E. T. poursuit des études relatives à la *mécanisation postale*.

Transmission.

Les préoccupations majeures en cette matière peuvent être résumées ainsi :

- accroissement de la portée et de la capacité d'information dans les liaisons à grande distance ;
- accroissement de la fiabilité ;
- recherche de solutions économiques dans les liaisons relativement courtes (régionales et urbaines).

En ce qui concerne les supports de transmission *classiques* (câbles, faisceau hertzien) l'introduction des *techniques nouvelles* est à signaler, particulièrement : modulation par *impulsions codées*, emploi d'éléments *microminiaturisés* (voir plus bas : composants).

Dans le domaine des *procédés nouveaux* de transmission :

- la réalisation d'un système expérimental sur guide d'onde circulaire à très grand nombre de voies se poursuit favorablement à Lannion ;
- l'étude des transmissions terrestres au moyen de *laser* a été amorcée ;
- la construction d'une deuxième station opérationnelle de télécommunications par satellite à Pleumeur-Bodou commencera à la fin de l'année 1965 grâce aux études préliminaires maintenant terminées.

Commutation.

Les études de commutation classique se poursuivent mais le sujet à l'ordre du jour reste la commutation électronique.

Les centraux Socrate (quasi électronique*) et Aristote (entièrement électronique) ont été montés à Lannion pour une exploitation *expérimentale*.

L'orientation actuelle peut être ainsi définie :

- étude de centraux électroniques adaptés au réseau de Paris ;
- étude de petits centraux électroniques qui posent des problèmes particuliers pour rester suffisamment économiques ;
- recherche sur les possibilités de la *commutation temporelle*. Deux projets sont en cours de développement à Lannion relatifs respectivement à un central de grande capacité (projet Platon) et à un autocommutateur à 200 lignes (projet AT-200) ;
- poursuite des études et réalisations de calculateurs de grande performance utilisables non seulement pour la commande des autocommutateurs mais pour des applications diverses (gestion, calculs scientifiques, etc.).

Enfin, en raison de leur importance pour l'exploitation, il convient de signaler des dispositifs de *taxation d'enregistrement de trafic de concentrateurs*.

Composants électroniques et recherche physique de base.

Ces deux disciplines sont étroitement liées, la réalisation de composants nouveaux étant subordonnée aux progrès accomplis dans la connaissance de la matière (et en particulier des solides).

Les activités de la recherche appliquée aux composants peuvent être classées sous trois rubriques :

- amélioration de dispositifs de principes connus, ces dispositifs étant destinés à fournir des éléments utilisables dans la technique de la transmission et de la commutation électronique ;
- recherche de dispositifs nouveaux ;
- études de fiabilité portant sur des composants bien définis, études plus générales de la *méthodologie* de la fiabilité.

Au titre de l'orientation on doit retenir :

- les études de *microminiaturisation* qui ont pour objet des circuits de fonctions définies, sous une forme extrêmement compacte et de dimensions très petites. L'intérêt de ces réalisations réside non seulement dans une *réduction d'encombrement* (nécessaire pour les applications spatiales) mais encore dans un accroissement de la *fiabilité* et dans une réduction de *longueur des connexions* particulièrement recherchée dans les systèmes de grande rapidité relevant ce que l'on appelle l'« *électronique* de la nanoseconde » (1 nanoseconde = 1 millimicroseconde). Il n'est pas exagéré de dire qu'avec la microminiaturisation, une ère nouvelle s'ouvre pour

(*) C'est-à-dire que les dispositifs de commande sont ceux d'un central électronique mais les « points de connexion » sont électromécaniques.

l'électronique. Plusieurs études en cours sont déjà orientées vers ce domaine : transistors « planar épitaxié », dispositif à effet de champ à grille isolée, couches minces de natures diverses, etc. ;

— le perfectionnement des *lasers* et l'application des lasers aux télécommunications.

En ce qui concerne le laser proprement dit, on poursuivra la recherche de l'effet laser dans les semi-conducteurs, la prospection des cristaux dopés aux terres rares, la mise au point des matériaux vitreux. Les études d'application aux télécommunications porteront sur les lignes de transmission, l'extension des types de modulation, l'hétérodynage :

— l'application des propriétés des plasmas aux problèmes d'amplification.

Etude du milieu spatial. — Technologie spatiale.

L'étude du milieu est poursuivie avec le concours financier de divers organismes et notamment du Centre National d'Etudes Spatiales (C. N. E. S.). Les principaux thèmes de recherches ont déjà été indiqués à propos du programme de 1965.

— étude de l'ionosphère inférieure ;

— sondeur ionosphérique à diffusion électronique. Il s'agit d'une importante réalisation en cours d'achèvement. Les premières interprétations des résultats sont escomptées en 1966 ;

— structure de la magnétosphère ;

— phénomènes électromagnétiques naturels de fréquence extrêmement basse.

En ce qui concerne le programme du satellite français FR 1 (étude de l'ionosphère et de la magnétosphère au moyen d'ondes de très basse fréquence) une expérience sur fusée américaine Aerobee sera exécutée en septembre 1965 avant le tir du satellite prévu en décembre 1965.

Le département chargé du Programme FR 1 poursuivra en 1966 des études technologiques de caractère général (microminiaturisation d'équipement de transmission à fréquence élevée). Une participation à l'étude de divers satellites d'application est prévue (satellites de télécommunications, satellites pour applications militaires).

Le C. N. E. T. — Lannion qui poursuit divers travaux sur les stations de réception des satellites météorologiques entreprendra en 1966 l'étude d'un *localisateur à Laser* (étude des principes utilisables pour permettre une poursuite angulaire automatique d'un radar laser).

Acoustique et Techniques connexes.

Il est à signaler que le département Acoustique et Téléphonométrie installé à Palaiseau a été transféré à Lannion. Ce transfert est accompagné d'une réorganisation complète. Une attention particulière est apportée aux dispositifs de compression de bande (Vocoder) et à diverses études liées à la structure de la parole.

Service Central de Contrôle des Prix de revient.

Dans des cas de plus en plus fréquents, la concurrence ne peut jouer efficacement entre les fournisseurs de matériel. De ce fait, l'Administration ne dispose plus de garanties suffisantes contre les prix excessifs.

Pour lui permettre d'apprécier le niveau et la constitution des prix de revient de ses fournisseurs, un Service Central de Contrôle des Prix a été créé en application de l'article 54 de la Loi de finances de 1963. Ce service est habilité à rechercher dans la comptabilité des entreprises les éléments nécessaires à l'appréciation de

leurs propositions de prix. Les fonctionnaires qui le constituent doivent posséder une compétence économique, financière et comptable; ils ont reçu à cet effet une formation appropriée.

L'activité de ce nouveau service devra être coordonnée sur le plan interministériel avec celle de services analogues, afin d'éviter que des travaux similaires ne soient conduits simultanément dans une même entreprise.

Sont en cours le contrôle des prix :

- du téléimprimeur électronique (S. A. G. E. M.);
- des câbles à grande distance (constructeurs de Sotélec);
- des câbles de réseau.

Mécanisation postale.

Les activités du département Mécanisation Postale s'exercent principalement dans deux domaines :

- le traitement du courrier ;
- la manutention.

Traitement du courrier.

On se propose de réaliser une chaîne de traitement automatique des lettres *en vrac* pour obtenir des piles de lettres *redressées* qui peuvent alors être traitées sur un poste d'indexation ou une machine à trier automatique. Cette chaîne est en cours de développement.

Les études de *lecture automatique* des caractères ont abouti à une maquette permettant de lire un alphabet dactylographié. Il reste à étendre cette lecture à divers types d'alphabets et à étudier la connexion aux machines à trier automatiques à programme. Ces dernières sont au stade de la réalisation industrielle et font l'objet d'amélioration.

Manutention.

D'une façon générale, le département d'étude étudie des appareils nouveaux, des améliorations d'appareils existants et s'efforce de rechercher la meilleure disposition d'un ensemble d'appareils.

Au titre des réalisations nouvelles projetées en 1966 sont à citer :

Un élévateur de caissettes, une machine à trier les sacs, un élévateur de sacs établissant des liaisons entre convoyeurs aériens d'un nouveau type dont l'étude sera également entreprise.

ANNEXE II

SOCIETE MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA TECHNIQUE DES TELECOMMUNICATIONS SUR CABLES (SOTELEC)

1. Organisation et bilan.

La Sotelec a essentiellement pour objet, dans le domaine des télécommunications à grande distance sur conducteurs, et en vue de la réalisation d'installations, dans son domaine territorial :

- l'acquisition, la répartition et la défense des droits de propriété industrielle ;
- une coordination technique et la constitution d'une documentation.

Créée en 1947, la Sotelec groupe actuellement l'Etat (représenté par le Ministère des Postes et Télécommunications), et les sociétés suivantes : Compagnie générale d'Electricité, Société Lignes Télégraphiques et Téléphoniques, Société Alsacienne de Constructions Atomiques de Télécommunications et d'Electronique, Société anonyme de Télécommunications et Société Télécommunications Radioélectriques et téléphoniques.

La Sotelec est une société d'économie mixte sans activité commerciale, et ne faisant pas de bénéfices. Ses dépenses de fonctionnement sont exactement couvertes par des cotisations de ses cinq sociétés participantes : l'Etat ne contribue pas aux dépenses de fonctionnement.

La Sotelec est administrée par un Conseil de gérance comprenant 8 membres dont 3 représentants de l'Etat. La présidence du Conseil est assurée, ès qualités, par le Directeur général des Télécommunications.

Le contrôle économique et financier est assuré par un contrôleur d'Etat. Le bilan est établi selon les directives d'un plan comptable approuvé par arrêté interministériel (bilan au 31 décembre 1964 joint en annexe).

2. Activité en 1965.

En 1965, la Commission consultative technique, les sous-commissions et leurs équipes de travail ont poursuivi et poursuivront l'étude des différentes questions posées par les problèmes de transmission. A noter la création d'une sous-commission chargée de rechercher en France et à l'étranger toutes les informations nécessaires au choix d'un futur matériel pour les équipements de transmission des centres d'amplification.

Ces études intéressent les câbles, les équipements, les matériaux magnétiques et les composants électroniques, les problèmes de qualité.

En 1965, Sotelec a publié régulièrement :

- une revue technique et trimestrielle, *Câbles et Transmission*, diffusée en France et à l'étranger, dont un numéro spécial a été consacré aux équipements de transmission « Matériel Sotelec 60 » ;
- à l'usage de ses participants :
 - un bulletin trimestriel contenant des études originales faites par ses participants ;
 - un bulletin mensuel d'analyses d'articles de son domaine technique de revues françaises et étrangères, et de brevets d'invention de ce même domaine accordés en France et dans les divers pays.

3. Activité en 1966.

En 1966 la Sotelec poursuivra normalement la publication de la revue *Câbles et Transmission* et des bulletins techniques d'information, ainsi que ses travaux de recherche et de documentation.

Les études en cours continueront, en liaison avec l'Administration des P. T. T. et les sociétés participantes, notamment en ce qui concerne les points suivants :

- qualité et approvisionnement optimum des composants électroniques à utiliser dans les matériels civils de télécommunications sur le plan du marché européen ;
- étude relative au choix d'un futur matériel transistorisé pour les équipements de transmission des centres d'amplification ;
- étude théorique et expérimentale des liaisons à très grande distance munies de supprimeurs d'échos et de compresseurs-expandeurs ;
- transmission de données ;
- augmentation, au-delà de 12 MHz, de la bande de fréquences transmise sur paires coaxiales 2,6/9,5 (les études en cours portent sur la bande 12-60 MHz) ;
- étude d'un système transistorisé à 12 MHz pour paires coaxiales 2,6/9,5 et 1,2/4,4).

ANNEXE III

BILAN 1964, ACTIVITES EN 1965 ET PROJETS POUR 1966 DE LA SOCIETE MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA TECHNIQUE DE LA COMMUTATION DANS LE DOMAINE DES TELECOMMUNICATIONS (SOCOTEL)

I. — Organisation et bilan.

La Socotel assure la coordination des études sur les matériels actuellement adoptés — normalisation — et sur les systèmes d'avenir, essentiellement électroniques, dans un domaine bien défini : la commutation, c'est-à-dire les centraux téléphoniques et télégraphiques de toutes capacités — de l'automatique rural à 50 lignes dit Socotel S1 jusqu'aux centraux à 30.000 lignes des grandes villes — et les équipements qui s'y rattachent.

La société groupe et coordonne dans ce but les services d'études de l'Etat (Centre National d'Etudes des Télécommunications) et des cinq sociétés :

- Association des ouvriers en instruments de précision (A. O. I. P.) ;
- Compagnie générale de constructions téléphoniques (C. G. C. T.) ;
- Compagnie industrielle des télécommunications (C. I. T.) ;
- Le Matériel téléphonique (L. M. T.) ;
- Société française des téléphones Ericsson (S. T. E.).

La Socotel est une société d'économie mixte sans activité commerciale et ne faisant pas de bénéfices. Les dépenses de fonctionnement sont couvertes par les cotisations des associés — Etat et sociétés participantes. Elle est administrée par un conseil de gérance comprenant dix membres, dont cinq représentants de l'Etat. La présidence du conseil est assurée, *ès qualités*, par le directeur du Centre National d'Etudes des Télécommunications et la représentation de l'Etat y est prépondérante.

En raison de la forme majoritaire de participation de l'Etat, la société est soumise aux contrôles suivants :

- contrôle économique et financier par le contrôleur financier près le Ministère des Postes et Télécommunications ;
- contrôle des comptes par la Commission de Vérification des Comptes des Entreprises publiques ;
- contrôle des rémunérations par la Commission interministérielle des salaires des Entreprises publiques.

Le bilan de la société au 31 décembre 1964 présente un actif et un passif en équilibre pour un total de 537.037,61 F ; il est établi suivant le cadre type prévu au plan comptable général (tableau fourni en annexe).

II. — Activités de la société en 1965.

Les études poursuivies ont trouvé leurs principales applications dans les réalisations suivantes :

- poursuite de la normalisation des systèmes Crossbar dans les grands réseaux de Paris et de province ;
- poste téléphonique S 63 : la Socotel, qui assure la gestion et la répartition des droits de propriété industrielle pour sa livraison aux Administrations de l'Etat, suit l'exécution de la première commande de présérie et la délivrance de la documentation aux fournisseurs désignés par l'administration ;

— centraux électroniques : outre la coordination des études, la société a aussi participé à la construction des centraux en cours d'essai à Lannion.

C'est essentiellement dans ce but que Socotel a décentralisé, dès 1961, en Bretagne un Laboratoire commun dont l'effectif et l'équipement se sont encore développés au cours de l'année 1965.

Par ses publications, notamment la revue *Commutation et électronique*, la société contribue activement à mieux faire connaître la technique française de la commutation dans le monde : c'est ainsi que sa périodicité est portée de 3 à 4 livraisons.

Par sa politique d'encouragement à la prise de brevets, la Socotel s'efforce de développer le patrimoine de propriété industrielle dont elle a la charge.

III. — Projets pour 1966.

Les activités en cours — normalisation des matériels existant, mise au point du poste S 63 — se poursuivront selon les directives de l'Administration.

Centraux électroniques : la société envisage, après avoir tiré les enseignements de l'exécution de son programme actuel commencé en 1963, de franchir un pas décisif : la mise en service dans le réseau d'un central expérimental électronique, qui sera implanté dans la région parisienne. Un plan de trois ans est étudié, devant aboutir à sa réalisation en 1968.

Transmission de données : en liaison avec Sotelec et les organismes interministériels qui s'intéressent à cette technique nouvelle de transmission rapide d'informations, la Socotel en mettra à son programme plus spécialement l'aspect « commutation ».

ACTIF					PASSIF		
	Montant brut.	Amortissements.	Montant net.	Totaux partiels.		Montant.	Totaux partiels.
<i>Immobilisations :</i>					<i>Capital propre et réserves :</i>		
214 Matériel et outillage.....	295.952,58	178.653,95	117.298,63		100 Capital social.....	12.120 »	12.120 »
215 Matériel de transport.....	16.481,01	6.545,11	9.935,90		14 Subventions d'équipement reçues :		
2160 Mobilier, matériel de bureau.	51.000,89	24.226,57	26.774,32		1410 Associés	578.286,79	
2161 Mobilier, matériel d'études...	235.328,46	129.345,34	105.983,12		1411 Etat	68.638,32	
2162 Agencements, aménagements installations	19.839,56	7.575,80	12.263,76		147 Moins subventions inscrites à Pertes et Profits.....	350.309,27	
23 Immobilisations en cours....					Total	296.615,84	296.615,84
236 Autres immobilisations corporelles	13.493,25		13.493,25		16 Emprunts à plus d'un an :		
238 Avances et acomptes sur commandes d'immobilisations en cours.....	1.450 »		1.450 »		16310 Etat	34.319,16	
Total	633.545,75	346.346,77	287.198,98	287.198,98	16311 A. O. I. P.....	6.863,84	
<i>Autres valeurs immobilisées :</i>					<i>Dettes à court terme :</i>		
25 Prêts à plus d'un an.....	50.000 »		50.000 »	50.000 »	40 Fournisseurs	13.493,25	
<i>Valeurs réalisables à court terme ou disponibles :</i>					445 Comptes courants des associés :		
555 Bons du Trésor.....	68.600 »		68.600 »		4450 Etat	39.069,58	
56200 Crédit lyonnais.....	21.060,89		21.060,89		4451 A. O. I. P.....	7.813,92	
56201 Société générale.....	1.730,39		1.730,39		4452 C. I. T.....	7.813,92	
565 Chèques postaux.....	103.751,98		103.751,98		4453 Ericsson	7.813,91	
570 Caisse siège social.....	4.193,83		4.193,83		4454 C. G. C. T.....	7.813,92	
571 Caisse Lannion.....	501,54		501,54		4455 L. M. T.....	7.813,92	
Total	199.838,63		199.838,63	199.838,63	46 Crédoeurs divers.....	19.470,02	
					47 Comptes de régularisation (passif)		
Total général.....				537.037,61	Total	159.663,45	159.663,45
					Total général.....		
					537.037,61		

ANNEXE IV

SOCIETE MIXTE POUR L'ETUDE ET LE DEVELOPPEMENT DE LA TECHNIQUE DES CENTRES POSTAUX MECANISES (SOMEPOST)

I. — Généralités.

Somepost est une société d'économie mixte, constituée sous forme de société à responsabilité limitée, où le capital de 12.050 F est partagé entre l'Etat à raison de 50,2 % et seize fabricants de matériel de mécanisation postale.

La société, créée par décret du 30 novembre 1961, comportait à l'origine quatorze constructeurs. Ce chiffre a été porté à 15 en 1962 et à 16 en 1963.

Les statuts définissent le domaine technique où doit s'exercer l'activité de la société. Ce domaine s'étend à tous les problèmes de mécanisation postale à l'exclusion de ceux concernant les bâtiments, les ateliers d'énergie et les véhicules roulants.

Dans les limites ainsi fixées à ses activités, Somepost exerce en France, une triple fonction :

1° Elle constitue un bureau « d'engineering » chargé des études d'architecture industrielle, des installations de mécanisation postale à partir des avant-projets établis par la Direction Générale des Postes, et de la conduite et de la coordination des travaux de mise en place de ces installations dans les centres de tri et bureaux importants ;

2° Elle assure une mission d'information et de documentation technique et à cet effet, doit recueillir et diffuser, auprès de l'Administration et des constructeurs, toutes informations techniques susceptibles d'intéresser le domaine de la mécanisation postale et gère un portefeuille de brevets ;

3° Elle constitue en outre un organisme d'étude des problèmes de mécanisation postale par l'entremise d'une commission consultative technique qui groupe des représentants de la Direction générale des Postes et des services d'exploitation, du C. N. E. T. et des constructeurs.

Enfin à la suite d'une décision unanime de l'ensemble des associés, Somepost dès sa création s'est vu confier une tâche de prospection à l'étranger, afin de faire connaître les techniques françaises et s'efforcer de les implanter dans des pays étrangers.

Administrée par un Conseil de gérance dont le Président et le Vice-Président sont de droit, le Directeur Général des Postes et le Directeur du C. N. E. T., la société a à sa tête un Directeur, assisté du Secrétaire permanent, tous deux fonctionnaires placés en position de détachement, le premier, Ingénieur en chef des Télécommunications, le second, Administrateur des Postes et Télécommunications.

Le Contrôleur financier auprès du Ministère des Postes et Télécommunications a été désigné pour assumer les fonctions de contrôleur d'Etat auprès de la société, dont la gestion et les comptes sont au surplus, soumis à la Commission de vérification des comptes des entreprises publiques.

II. — Activités de la société en 1965.

Dans le domaine des études d'engineering, l'intérêt de la société en 1965 s'est portée essentiellement sur les centres de tri de Bourges-Gare, Dijon-Gare, Rouen-Gare, Toulouse-Gare et les grands bureaux de Montpellier R. P., Pau centralisateur.

Sur le plan de la coordination des travaux d'installation l'activité de Somepost s'est exercée essentiellement dans les centres nouvellement construits de Dijon-Gare, Troyes-Gare, Mézières-Gare, Bourges-Gare, les centres existants Paris-Austerlitz, Toulouse-Gare et les grands bureaux de Paris X et Paris XI.

La Commission consultative technique s'est vu confier un nouveau programme d'études dont se sont chargés des groupes de travail en nombre restreint.

Le programme d'études a été fixé par le Conseil de gérance de Somepost sur proposition du Directeur Général des Postes, Président du Conseil de gérance, en fonction des problèmes les plus urgents qui se posent à la Direction Générale des Postes en matière de mécanisation postale.

La prospection à l'étranger s'est intensifiée, Somepost a vu son rôle s'accroître dans l'exécution du projet de mécanisation du centre de tri d'Alger, à la demande même des autorités algériennes. Somepost a été retenue, à la suite d'un appel d'offres, par l'Organisme des Postes d'Egypte pour étudier et réaliser le projet de mécanisation du centre de tri d'Alexandrie en cours de construction, dont l'importance se comparera à celui des grands centres de tri français.

Des négociations ont été amorcées ou poursuivies avec d'autres pays.

III. — Projets pour 1966.

En France Somepost se consacrera aux études d'engineering qui lui seront confiées par la Direction Générale des Postes dans le cadre du vaste programme de modernisation et de mécanisation des services dressé par celle-ci.

A l'étranger Somepost abordera la phase active de l'exécution du contrat de mécanisation du centre de tri d'Alexandrie et intensifiera ses efforts de prospection.

Somepost.

Exercice 1964.

Bilan.

ACTIF		PASSIF	
<i>Immobilisations</i>	44.275,41	<i>Capital propre et réserve</i>	12.050 »
215 Matériel de transport.....	20.615,96	100 Capital social.....	12.050 »
2158 Moins amortissement.....	10.692,40		
	9.923,56	141 Subvention d'équipement reçue.....	91.605,78
216 Mobilier de bureau.....	40.989,82	147 Moins subvention inscrite à « Pertes et profits »	17.330,37
2168 Moins amortissement.....	6.637,97		74.275,41
	34.351,85		
<i>Autres valeurs immobilisées</i>	30.000 »		
25 Prêt à plus d'un an.....	30.000 »		
<i>Valeurs réalisables à court terme</i>	629.817,72	<i>Dettes à court terme</i>	617.767,72
411 Client Etat.....	196.826,43	425 Rémunérations dues.....	13.554,50
412 Client Algérie.....	8.660,49	436 Etat, impôts et taxes.....	28.623,29
445 C. C. associés.....	258.716,09	445 C. C. associés.....	517.928,19
54 Chèques à encaisser.....	6.669,60	46 Crédoiteurs divers.....	44.338,11
562 Crédit lyonnais.....	56.491,16	470 Charges à payer.....	13.323,63
565 Chèques postaux.....	96.846,81		
570 Caisse	4.607,14		
58 Régie d'avance.....	1.000 »		
	704.093,13		704.093,13

ANNEXE V

COMPAGNIE FRANÇAISE DE CABLES SOUS-MARINS ET DE RADIO FRANCE-CABLES ET RADIO

L'exercice 1964 a été marqué par une nouvelle progression des activités de la Compagnie. Cette progression est essentiellement due aux investissements qui ont pu être réalisés et qui ont permis l'ouverture de liaisons directes et de services nouveaux.

Les équipements des Centres radio-électriques d'Afrique ont été renforcés par 12 émetteurs, à bandes latérales indépendantes, pouvant fournir simultanément 4 voies téléphoniques, 12 récepteurs transistorisés de grand trafic, des équipements multiplex télégraphiques à correction automatique d'erreurs.

C'est ainsi qu'au cours de 1964, il a été mis en exploitation 22 nouvelles liaisons radio-électriques directes dont 6 exploitées au télégraphe, 8 au téléphone et 8 au télex.

L'ouverture de ces liaisons directes a eu pour conséquence de modifier la répartition du trafic ; certaines communications qui, en 1963, ne pouvaient être acheminées que par télégraphe, ont été établies en 1964, par téléphone ou par télex. Il en est résulté un déplacement du trafic ; le trafic télégraphique a diminué de 3,9 % mais cette diminution a été largement compensée par les accroissements de trafic téléphonique et télex qui sont respectivement de 19,9 % et de 52 %.

Il est signalé également que des services de phototélégraphie et de diffusion de cotations boursières ont été ouverts dans les relations entre la France et les Etats-Unis.

Au cours de l'exercice 1964, les recettes se sont élevées à 35.424.871,99 F, soit une augmentation de 10,65 % et les dépenses de fonctionnement ont été de 19.919.045,74 F, en augmentation de 4,80 % sur l'année précédente.

La dotation au compte d'amortissement et de provision est passée de 8.647.848,75 F en 1963 à 11.131.735,57 F en 1964.

Le bénéfice d'exploitation s'établit ainsi à 4.374.090,68 F.

Après diverses affectations, dont une somme de 2.338.481,95 F destinée à l'amortissement exceptionnel de câbles qui ne sont plus en service, les résultats de l'exercice, tels qu'ils ressortent du compte de profits et pertes, se soldent par un bénéfice de 674.239,83 F que nous vous proposons de répartir à raison de 33.712 F à la réserve légale et 640.527,83 F à la réserve générale.

Exercice 1964.

Compte de pertes et profits.

DEBIT		CREDIT	
Pertes antérieures.....	162.301,88	<i>Bénéfice d'exploitation...</i>	4.374.090,68
Dotations pour amortissements exceptionnels....	2.338.481,95	Profits antérieurs.....	86.898,32
Provision pour risques...	971.570,71	Profits divers.....	23.252,40
Pertes diverses.....	337.647,03		
<i>Bénéfice de l'exercice...</i>	674.239,83		
	<hr/> 4.484.241,40		<hr/> 4.484.241,40

Exercice 1964.

Bilan.

Frais d'établissement.....	381.039,79				Capital	30.000.000
Amortissements	200.020,27				Réserve légale	86.892,09
		181.019,52			Réserve générale.....	1.704.491,01
Immobilisations :					Réserve de réévaluation.	32.436.143,03
Terrains	4.350.254,98		59.691.593,02		Provision pour risques..	2.716.571,71
Constructions	10.195.188,54				Provision pour charges à	
Amortissements ...	2.692.502,89				répartir	2.000.000 >
		7.502.685,65			Dettes à long terme....	7.392.000 >
Câbles immergés et li-					Valeurs exigibles.....	2.860.725,57
gnes terrestres	61.084.119,46					
Amortissements ...	47.452.288,30				<i>Résultats de l'exercice</i>	
		13.631.831,16			(profits nets)	674.239,83
Autres immobilisations						
corporelles	51.083.517,45					
Amortissements ...	20.935.070,93					
		30.148.446,52				
Immobilisations incorpo-						
relles	1.183.792,46					
Provision	211.544,42					
		972.248,04				
Immobilisations en cours.....	3.086.126,67					
Autres valeurs immobilisées.....			76.741,50			
Valeurs d'exploitation			1.881.742,83			
Valeurs réalisables à court terme ou disponibles.....			18.039.966,37			
			79.871.063,24			
						79.871.063,24

ANNEXE VI

Evolution de l'automatisation des zones rurales

Octobre 1964 — Août 1965.

Le nombre figurant entre parenthèses après le nom des groupements est celui des abonnés équipés pendant la période considérée.

RÉGIONS Départements.	GROUPEMENTS						OBSERVATIONS
	déjà équipés en octobre 1964.	équipés depuis.	dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	restant à équiper.	Prévisions 1966.	
<i>Amiens.</i>							
Somme			Abbeville. Albert. Amiens.				
	Doullens.		Nesle. Péronne (210). Poix. Roye.		Ham. Montdidier.		
<i>Bordeaux.</i>							
Dordogne	Bergerac. Lalinde. Mussidan. Nontron.		Périgueux (68). Terrasson (187).				
	Sarlat. Thiviers.						
Gironde	Département entièrement équipé.						

RÉGIONS Départements.	GROUPEMENTS						OBSERVATIONS
	déjà équipés en octobre 1964.	équipés depuis.	dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	restant à équiper.	Prévisions 1966.	
Landes	Dax. Hosségor. Labouheyre. Peyrehorade. Saint-Vincent-de- Tyrosse.		Mont-de-Marsan.				
Lot-et-Garonne	Département entièrement équipé.						
Basses-Pyrénées	Bayonne. Mauléon. Orthez. Pau. Saint - Jean - de - Luz. Saint - Jean-Pied- de-Port. Salles-de-Béarn.		Oloron-Sainte- Marie.				
Châlons-sur-Marne.	Région complètement équipée.						
Aisne.							
Ardennes.							
Aube.							
Marne.							
Haute-Marne.							

RÉGIONS Départements.	GROUPEMENTS						OBSERVATIONS
	déjà équipés en octobre 1964.	équipés depuis.	dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	restant à équiper.	Prévisions 1966.	
<i>Clermont-Ferrand.</i>							
Allier	Département entièrement équipé.						
Cantal	Murat. Riom - ès - Mon- tagnes. Saint-Flour.	Mauriac.	Aurillac (186).		Maurs.		
Haute-Loire	Le Puy-en-Velay Saint-Didier-en- Velay. Yssingaux.	Brioude.	Langeac.				Achèvement prévu fin 1965.
Puy-de-Dôme	Ambert.	Châtel-Guyon.	La Bourboule (60). Clermont - Fer- rand (647). Issoire (241)	Saint-Eloy-les- Mines (20).	Saint-Gervais- d'Auvergne.		Achèvement prévu fin 1965. Achèvement prévu fin 1965.
	Le Mont-Dore. Riom.						
	Thiers.						

RÉGIONS Départements.	GROUPEMENTS						OBSERVATIONS
	déjà équipés en octobre 1964.	équipés depuis.	dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	restant à équiper.	Prévisions 1966.	
Dijon.							
Côte-d'Or	Département entièrement équipé.						
Doubs	Baume - l e s - Dames.						
	Besançon.		Maiche (113). Montbéliard.				
	Pontarlier.		Morteau (136).				
Jura	Département entièrement équipé.						
Nièvre	Département entièrement équipé.						
Saône-et-Loire	Département entièrement équipé.						
Haute-Saône et terri- toire de Belfort.	Belfort (Terri- toire).		Gray (137).				
	Lure.		Jussey (43). Luxeuil. Vesoul.				
Yonne	Département entièrement équipé.						

RÉGIONS Départements.	GROUPEMENTS						OBSERVATIONS
	déjà équipés en octobre 1964.	équipés depuis.	dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	restant à équiper.	Prévisions 1966.	
<i>Lille.</i>							
Nord	Il ne reste plus à équiper que quelques centres locaux des groupements de Lille, Saint-Amand-les-Eaux et Valenciennes, qui seront équipés en automatique intégral sur crédits budgétaires.						
Pas-de-Calais	Berck-Plage. Boulogne.		Arras (152). Béthune. Calais (30). Hénin-Liétard. Lens.		Montreuil-sur- Mer (208).		
	Hesdin. Saint-Omer. Saint-Pol-sur- Ternoise. Le Touquet.						
<i>Limoges.</i>	Région entièrement équipée.						
Corrèze.							
Creuse.							
Haute-Vienne.							
<i>Lyon.</i>							
Ain	Département entièrement équipé.						
Ardèche	Département entièrement équipé.						
Drôme	Département entièrement équipé.						

RÉGIONS Départements.	GROUPEMENTS						OBSERVATIONS
	déjà équipés en octobre 1964.	équipés depuis.	dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	restant à équiper.	Prévisions 1966.	
Isère	Les Abrets. Bourg-d'Oisans. La Côte-Saint-André. Monestier-de-Clermont. Morestel. Le Péage-de-Roussillon.	Crémieu. Pont-de-Beauvoisin.	Bourgoin. Goncelin. Grenoble (190). La Mure. Saint-Marcellin (45). La Tour-du-Pin. Voiron.			Achèvement prévu fin 1966. Achèvement prévu fin 1966. Achèvement prévu fin 1966.	
Loire	Bourg-Argental. Charlieu. Chazelles-sur-Lyon. Feurs. Firminy. Montbrison. Saint-Bonnet-le-Château. Saint-Etienne.		Pélussin. Roanne.				

RÉGIONS Départements.	GROUPEMENTS						OBSERVATIONS
	déjà équipés en octobre 1964.	équipés depuis.	dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	restent à équiper.	Prévisions 1966.	
Rhône	Département entièrement équipé.						
Savoie	Aix-les-Bains.		Albertville.				
	Bourg-Saint- Maurice. Chambéry.		Les Echelles.				
	Modane. Moutiers.		Saint-Jean-de- Maurienne (223).				
Haute-Savoie	Département entièrement équipé.						
<i>Marseille.</i>							
Basses-Alpes	Département entièrement équipé.						
Hauts-Alpes	Département entièrement équipé.						
Alpes-Maritimes	Département entièrement équipé.						
Bouches-du-Rhône	Département entièrement équipé.						
Var	Département entièrement équipé.						
Vaucluse	Département entièrement équipé.						
Corse	Ile-Rousse.		Ajaccio. Bastia. Corte.	Ghisonaccia.			
			Sartène.				

RÉGIONS Départements.	GROUPEMENTS						OBSERVATIONS
	déjà équipés en octobre 1964.	équipés depuis.	dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	restant à équiper.	Prévisions 1966.	
<i>Montpellier.</i>							
Aude	Département complètement équipé.						
Gard	Bagnols-sur-Cèze.		Alès (51).				
	Uzès. Le Vigan.		Nîmes (65).		Sommières.		
Hérault	Agde. Bédarieux.		Béziers (543).				
	Ganges. Lodève. Lunel.	Clermont- l'Hérault.	Montpellier (483).				
	Sète. Saint-Pons.	Pézenas.					
Lozère	Département complètement équipé.						
Pyrénées-Orientales ..	Amélie-les-Bains. Bourg-Madame. Font-Romeu.		Perpignan (333).				
	Prades. Port-Vendres.						

REGIONS Départements.	GROUPEMENTS						OBSERVATIONS
	déjà équipés en octobre 1964.	équipés depuis.	dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	restant à équiper.	Prévisions 1966.	
<i>Nancy.</i>							
Meurthe-et-Moselle ...	Département entièrement équipé.						
Meuse	Département entièrement équipé.						
Moselle	Bitche.		Boulay.				
	Château-Salins. Dieuze. Forbach. Metz. Morhange. Saint-Avold.						
		Sarreguemines.					
	Sarrebouurg. Thionville.						
Vosges	Epinal. Gérardmer. Neufchâteau. Rambervillers.		Remiremont (94). Saint-Dié (227).				Achèvement prévu fin 1966. Achèvement prévu fin 1966.
	Vittel.						
<i>Nantes.</i>							
Loire-Atlantique	Ancenis. La Baule.		Blain (96). Châteaubriant (93).				
	Nantes. Pontchâteau.						
	Saint-Nazaire.		Pornic (52).				

RÉGIONS Départements.	GROUPEMENTS						OBSERVATIONS
	déjà équipés en octobre 1964.	équipés depuis.	dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	restant à équiper.	Prévisions 1966.	
Maine-et-Loire	Angers. Beaupréau. Chemillé. Doué - la - Fon- taine.		Baugé (11). Cholet (264). Saumur (133). Segré (20).				
Mayenne	Département entièrement équipé.						
Sarthe	Département entièrement équipé.						
Vendée	Département entièrement équipé.						
<i>Orléans.</i>							
Cher	Les deux seuls secteurs du groupement de Bourges non encore équipés le seront en automatique inté- gral en 1966.						
Eure-et-Loir	Département entièrement équipé.						
Indre	Département entièrement équipé.						
Indre-et-Loire	Département entièrement équipé.						
Loiret	Département entièrement équipé.						
Loir-et-Cher	Département entièrement équipé.						
<i>Poitiers.</i>							
Charente	Département entièrement équipé.						

RÉGIONS Départements.	GROUPEMENTS						OBSERVATIONS
	— déjà équipés en octobre 1964.	équipés depuis.	dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	restant à équiper.	Prévisions 1966.	
Charente-Maritime ...	Marennes. Montguyon. Rochefort. Royan. Saint-Jean- d'Angély. Surgères. La Tremblade.	Jonzac. Saintes.	La Rochelle (175).				Achèvement prévu fin 1966.
Deux-Sèvres	Département entièrement équipé.						
Vienne	Département entièrement équipé.						
<i>Rennes.</i> Côtes-du-Nord	Dinan. Lamballe. Lannion. Loudéac. Paimpol. Rostrenen.		Guingamp (419).				
Finistère	Brest. Carhaix. Concarneau. Douarnenez. Landerneau. Landivisiau. Morlaix. Quimperlé. Saint-Pol-de- Léon.		Saint-Brieuc(89) Châteaulin (11). Quimper (281).				

RÉGIONS Départements.	GROUPEMENTS						OBSERVATIONS
	déjà équipés en octobre 1964.	équipés depuis.	dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	restant à équiper.	Prévisions 1966.	
Ille-et-Vilaine	Département complètement équipé.						
Morbihan	Département complètement équipé.						
<i>Rouen.</i>	Région entièrement équipée.						
Calvados.							
Eure.							
Manche.							
Orne.							
Seine-Maritime.							
<i>Strasbourg.</i>	Département entièrement équipé à l'exception du réseau de Roeschwoog qui sera automatisé dans le courant de 1966.						
Haut-Rhin	Altkirch.						
	Cernay.						
			Colmar (354).				
	Guebwiller.						
	Mulhouse.						
	Munster.						
	Ribeauvillé.						
	Saint-Louis.						
	Sainte-Marie- aux-Mines.						
	Thann.						
						Achèvement prévu fin 1966.	

RÉGIONS Départements.	GROUPEMENTS						OBSERVATIONS
	déjà équipés en octobre 1964.	équipés depuis.	dont l'équipement a été poursuivi.	Travaux commencés.	restant à équiper.	Prévisions 1966.	
<i>Toulouse.</i>	Région entièrement équipée.						
Ariège.							
Aveyron.							
Haute-Garonne.							
Gers.							
Lot.							
Hautes-Pyrénées.							
Tarn.							
Tarn-et-Garonne.							

ANNEXE VII

INSTALLATION DE NOUVEAUX CENTRAUX TELEPHONIQUES AUTOMATIQUES

A. — Commandes en cours d'exécution.

(Crédits des budgets antérieurs.)

I. — Zone périphérique de Paris.

Mise en service prévue pour 1966 :

— Chevreuse.

Mise en service prévue pour 1967 :

— Sarcelles, Soisy-sous-Montmorency.

II. — Province :

Mise en service prévue d'ici à la fin de 1965 :

— Béthune, Carmaux, Evreux, Hyères, Mantes, Saint-Pol-de-Léon, Roeschwoog.

Mise en service prévue en 1966 :

— Arras, Bar-le-Duc, Carpentras, Corbeil, Firminy, Fontainebleau (remplacement), Guebwiller, Hénin-Liétard, Pierrelatte, Pithiviers, Romans, Saintes.

Mise en service prévue en 1967 :

— Arpajon, Bourges, Chauny, Draguignan, Montélimar, Niort.

B. — Commandes qui seront passées avant la fin de 1965.

(Crédits du budget de 1965.)

Mise en service prévue pour la fin de 1967 ou le début de 1968.

I. — Province :

— Chartres, Mérignac, Meulan, Sainte-Maxime.

C. — Commandes qui seront passées en 1966.

(Crédits du budget de 1966.)

Enumération indicative :

a) *Des opérations les plus importantes :*

I. — Zone périphérique de Paris :

— Pontoise, Gonesse ou Marly-le-Roi, Trappes, Villepreux.

II. — Province :

— Aurillac, Beaulieu, Carcassonne, Châteauroux, Laon, Quimper, Sanary-sur-Mer, Saint-Lô.

b) *Des opérations ayant fait l'objet d'avances remboursables finançant partiellement la commande :*

Province : Alençon, Auch, Barbezieux, Brie-Comte-Robert, le Vigan, Lillebonne, Montmirail, Orange, Pornic, Salon-de-Provence, Sarre-Union, Sézanne, Valence-d'Agen.

VILLES DANS LESQUELLES SONT ENVISAGÉES DES EXTENSIONS
DE CENTRAUX TÉLÉPHONIQUES AUTOMATIQUES

A. — Commandes en cours d'exécution
(Crédits des budgets antérieurs.)

I. — Paris.

Mise en service prévue d'ici à la fin de 1965 :

— Secteurs : Carnot, Grésillons, Montmartre, Robinson.

Mise en service prévue pour 1966 :

— Secteurs : Alésia, Berny, Bossuet, Daguerre, Danton, Flandre, Gobelins, Gutenberg, Longchamp, Mermoz, Michelet, Molitor, Ségur, Vaugirard, Voltaire.

Mise en service prévue pour 1967 :

— Secteurs : Aviation, Avron, Charlebourg, Diderot, Elysées, Nord, Pereire, Provence, Rameau, Trudaine.

II. — Zone périphérique de Paris.

Mise en service prévue d'ici à la fin de 1965 :

— Boissy-Saint-Léger, Villeneuve-Saint-Georges.

Mise en service prévue pour 1966 :

— Argenteuil, Aulnay-sous-Bois, Bougival, Brunoy, Chaville, Longjumeau, Massy.

Mise en service prévue pour 1967 :

— Orsay.

III. — Province.

Mise en service prévue d'ici à la fin de 1965 :

— Bordeaux-Aquitaine, Grenoble, Lyon-Oullins, Nice-Biscarra, Saint-Laurent-du-Var, Toulouse-Matabiau.

Mise en service prévue en 1966 :

— Albi, Avignon, Besançon (2° central), Bordeaux-Palais-Gallien, Châlons-sur-Marne, la Colle-Saint-Paul-de-Vence, Hagondange, Lannion, Lille-Liberté, Wasquehal, Lorient, Lyon-Caluire, Croix-Rousse, Franklin, Sainte-Foy, Tassin, Vénissieux, Marignane, Marseille-Ferréol-National-Prado, Maubeuge, Mougins, Nice-Fabron-Garibaldi, Nîmes, Pau, Rouen-Saint-Clément, la Seyne, Toulouse-Languedoc, Valencé, Vannes.

Mise en service prévue en 1967 :

— Angers (2° central); Aubagne; Audincourt; la Baule; Bayonne; Belfort; Laval; Lyon-Combe-Blanche; Marseille-Ferréol; Metz; Montbéliard; Montpellier (2° central); Nantes-Pirmil; Strasbourg-Broglie; Toulouse-Côte Pavée.

B. — Commandes qui seront passées avant la fin de 1965.

(Crédits du budget de 1965.)

Mise en service prévue pour la fin de 1967 ou le début de 1968 :

Province.

— Amiens; Brest; Caen; Epinal; Limoges (2° central); Poitiers; Rennes (2° central); Toulon; Vienne.

C. — Commandes qui seront passées en 1966.

(Crédits du budget de 1966.)

Mise en service prévue en 1968 :

I. — Paris.

— Secteurs : Auteuil, Berny, Carnot, Daumesnil, Défense, Gobelins, Gravelle, Lavoisier, Molitor, Plaine, Robinson, Ségur, Tremblay, Vaugirard, Vilette.

II. — Zone périphérique de Paris.

— Aulnay-sous-Bois, Argenteuil, Conflans-Sainte-Honorine, Juvisy, le Mesnil-Saint-Denis, Sainte-Geneviève-des-Bois.

III. — Province.

— Aix-les-Bains ; Angoulême ; Biarritz ; Blois ; Bordeaux-Aquitaine ; Boulogne ; Cannes ; Cognac ; Colmar ; Dunkerque ; Graffenstaden ; Grenoble (2^e central) ; Lille-Boitelle ; Lons-le-Saunier ; Lyon-Moncey, Parmentier, Saint-Fons ; le Mans ; Marseille-Garibaldi, National, Sainte-Marguerite ; Melun ; Molsheim ; Montauban ; Nancy-Stanislas ; Nantes-Cambronne, Courbet ; Nice-Garibaldi ; Périgueux ; Perpignan ; Pfastatt ; Rouen ; Saint-Laurent-du-Var ; Saverne ; Toulouse-Garonne ; Troyes.

*
* *

INSTALLATIONS TÉLEX

A. — Commandes en cours d'exécution.

(Crédits des budgets antérieurs.)

Mise en service prévue d'ici à la fin 1965 :

Rennes	extension 100 équipements.
Strasbourg	extension 300 équipements.
Bordeaux	extension 100 équipements.
Montpellier	extension 100 équipements.

Mise en service prévue en 1966 :

Paris III.....	nouveau central..	1.000 équipements.
Marseille II.....	nouveau central..	500 équipements.
Rennes	extension	100 équipements.
Bordeaux	extension	100 équipements.
Nancy	extension	200 équipements.
Grenoble	nouveau satellite	200 équipements.

Mise en service prévue en 1967 :

Lille II.....	nouveau central..	300 équipements.
Saint-Etienne	nouveau satellite	100 équipements.

B. — Commandes passées sur les crédits du budget 1965.

Commandes déjà passées :

Mise en service prévue en 1966 :

Lyon II.....	extension 400 équipements.
Nice	extension 100 équipements.

Mise en service prévue en 1967 :

Paris III.....	extension	1.000 équipements.
Dijon	extension	300 équipements.
Reims	extension	200 équipements.
Montpellier	extension	100 équipements.

Commandes à passer d'ici à la fin de 1965 :

Mise en service prévue d'ici à la fin de 1965 :

Paris-Nodal	extension de	1.000 circuits.
Nantes	extension de	300 équipements.

C. — Commandes qui seront passées en 1966.

(Crédits du budget 1966.)

Paris IV.....	nouveau central...	2.000 équipements.
Bordeaux II.....	nouveau central...	500 équipements.
Strasbourg II.....	nouveau central...	500 équipements.
Lille II.....	nouveaux satellites	300 équipements.
Marseille II.....	nouveaux satellites	300 équipements.
Toulouse	extension	200 équipements.
Lille II.....	extension	400 équipements.
Marseille II.....	extension	200 équipements.
Tours	extension	200 équipements.
Montpellier	extension	100 équipements.
Rennes	extension	100 équipements.
Nice	extension	100 équipements.

ANNEXE VIII

SOCIETE COOPERATIVE H. L. M. - P. T. T. « TOIT ET JOIE »

I. — Organisation.

« Toit et Joie » est une société anonyme à personnel et capital variables constituée sous forme coopérative pour favoriser le logement, en location simple, du personnel de l'Administration des P. T. T.

Ses statuts approuvés par arrêté ministériel du 4 novembre 1957 lui permettent de faire toutes les opérations prévues dans le cadre de la législation sur les habitations à loyer modéré.

Son activité est cependant limitée à la construction d'immeubles dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise.

Elle est administrée par un Conseil d'Administration dont les membres sont élus par l'Assemblée générale des sociétaires qui désigne également les Commissaires Vérificateurs chargés de la vérification des comptes.

II. — Activité.

Depuis sa création « Toit et Joie » a bénéficié de prêts de l'Etat au taux réduit de 1 %, ou de la Caisse des Dépôts et Consignations au taux normal de 5,25 % et de prêts sans intérêt ou subventions consenties par l'Administration des P. T. T. comme à tous les organismes H. L. M. qui réservent des logements pour son personnel.

Ses premiers chantiers ont été ouverts fin 1959 et depuis cette époque elle a édifié 1.516 logements ainsi que le gros œuvre de quatre Hôtels des Postes répartis en quinze groupes d'immeubles.

Par rapport à l'ensemble des logements subventionnés dans la région parisienne, le nombre d'appartements mis à la disposition de l'Administration depuis 1960 s'établit comme suit :

ANNEES	APPARTEMENTS livrés par l'ensemble des organismes H.L.M. subventionnés.	APPARTEMENTS livrés par « Toit et Joie ».
1960	779	99
1961	506	116
1962	880	329
1963	757	329
1964	608	274
1 ^{er} semestre 1965.....	203	81
Total	3.733	1.228

Depuis 1962, environ 40 % des logements attribués par l'Administration des P. T. T. sont fournis par « Toit et Joie » qui poursuit par ailleurs son activité tout en assurant la gestion de son patrimoine.

Actuellement trois chantiers portant sur 293 logements et le gros œuvre de deux bureaux de poste sont en cours.

Trois nouvelles opérations, représentant 373 logements, seront entreprises avant la fin de l'année.

Au surplus malgré la rareté des terrains à bâtir et la spéculation foncière constatée dans la région parisienne, quatre nouvelles constructions permettant de loger 355 familles pourront être entreprises en 1966.

Enfin, il convient de préciser que « Toit et Joie », eu égard aux constructions réalisées ou en cours d'exécution le 1^{er} janvier 1965, occupait dans la Seine le quatrième rang sur les 40 coopératives fonctionnant dans le département, et le vingt-cinquième rang sur le plan national.

AMENDEMENT PRESENTE PAR LA COMMISSION

Article additionnel 69 bis (nouveau).

Amendement : Après l'article 69, insérer un article additionnel 69 bis (nouveau) ainsi rédigé :

Le budget général concourt aux charges d'exploitation et d'équipement du service des chèques postaux par le moyen d'un remboursement forfaitaire au budget annexe des Postes et Télécommunications fixé annuellement par la loi de finances.